

L'ASSURANCE AUTOMOBILE DES PARTICULIERS EN 2024

ASSURANCES DE BIENS
ET DE RESPONSABILITÉ

SOMMAIRE

Synthèse	3
Chiffres clés.....	4
PARTIE 1 : ÉVOLUTION ET STRUCTURE DES RISQUES ASSURABLES	5
1. Le parc des véhicules assurés	5
2. Evolution des immatriculations	11
PARTIE 2 : LES COTISATIONS.....	14
1. Le marché français	14
2. Les cotisations d'assurance automobile selon la catégorie de véhicules	16
PARTIE 3 : LA SINISTRALITÉ	18
1. Ensemble des sinistres	18
2. Les sinistres matériels	20
3. Les sinistres corporels	24
PARTIE 4 : LES DEUX ROUES A MOTEUR.....	27
1. Structure et évolution du parc de véhicules assurés	27
2. Immatriculations de véhicules neufs.....	29
3. Les cotisations	31
4. La sinistralité	33
PARTIE 5 : LES ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS.....	35
ANNEXES	36

Sauf indication contraire, les différents résultats composant cette étude sont de source France Assureurs.

Contact :
Direction Statistiques & Recherche Économique
Nathalie Antonès : 01 42 47 90 54 (n.antonès@franceassureurs.fr)

Fédération Française de l'Assurance, 26 boulevard Haussmann, 75009 Paris

Synthèse

1. En 2024, le parc des véhicules assurés continue à augmenter malgré un léger recul du marché automobile neuf

L'année 2024 se caractérise par une poursuite de la hausse du parc assuré de véhicules de 1^{ère} catégorie hors flottes : +1,5 % après une croissance de 1,2 % un an auparavant. France entière, il est estimé à 45,5 millions de véhicules. S'agissant des voitures particulières et commerciales neuves, les immatriculations sont orientées à la baisse après une hausse sensible enregistrée en 2023 (-3,4 % après +15,2 %). Par ailleurs, sur ce segment, après une quasi stabilité en 2023, on observe une hausse des immatriculations de véhicules d'occasion (+2,9 % après -0,2 % en 2023).

En 2024, le taux de résiliations croît : 14,0 % après 13,6 % du parc un an auparavant. Le taux d'affaires nouvelles enregistre également une croissance passant de 15,2 % du parc à 15,7 % en 2024. En conséquence, le taux de couverture des contrats (taux d'affaires nouvelles / taux de résiliations) passe de 111,5 % en 2023 à 112,8 % en 2024.

Le parc des véhicules de 3^e catégorie, principalement constitué des véhicules de 2 roues motorisés, enregistre une croissance plus contrainte que celle observée un an auparavant : +1,2 % après +2,0 % en 2023 représentant ainsi 5,077 millions d'unités. Ce moindre dynamisme sur ce marché s'explique par un nouveau recul des immatriculations neuves en 2024 : -1,5 % après -0,8 %.

2. En 2024, les cotisations de l'assurance automobile accentuent la reprise

En 2024, les cotisations de l'ensemble de l'assurance automobile s'élèvent à 28,1 milliards d'euros, en hausse de +7,3 % après une croissance de +5,1 % en 2023. Cette branche d'assurance représente 37 % de l'ensemble des assurances de biens et de responsabilité civile.

L'automobile des particuliers présente un chiffre d'affaires de 25,0 Md€ en 2024, dont 21,7 Md€ pour les véhicules de 1^{ère} catégorie (en hausse de +7,1 % sur un an), 1,4 Md€ pour les véhicules de 3^e catégorie (+7,4 %) et 1,9 Md€ pour les autres contrats.

La prime moyenne d'un véhicule de 1^{ère} catégorie assuré en mono contrat s'établit à 480 € hors taxes en 2024, niveau en hausse de +5,6 % par rapport à 2023. La prime moyenne globale d'un 2 roues s'établit à 277 € hors taxes (+5,7 % par rapport à 2023).

3. L'équilibre technique de la branche se dégrade en 2024

En 2024, le ratio combiné comptable net de réassurance s'établit à 100,3 % des primes pour l'ensemble du marché automobile représentant une dégradation de 1,7 point de pourcentage par rapport à 2023. Cette dégradation s'explique principalement par une hausse de 1 point de la charge des prestations conjuguée à une hausse de 0,8 point de la charge de la réassurance. Les chargements, essentiellement les frais d'administration et autres charges techniques sont quasiment stables (-0,1 point de pourcentage).

Concernant les véhicules de 1^{ère} catégorie, en 2024, les évolutions de fréquences sont contrastées selon les garanties observées. Les garanties obligatoires (RC matériels et RC corporels) sont orientées à la baisse ainsi que la garantie Dommages tous accidents tandis que les autres garanties facultatives sont en hausse.

Après une forte détérioration en 2023 en lien avec les émeutes de juin et juillet, la fréquence Incendie s'améliore sensiblement (-13,2 % après +15,5 % en 2023).

Par ailleurs, les coûts moyens des principales garanties sont, de nouveau, orientés à la hausse en 2024.

S'agissant des véhicules de 3^e catégorie, les fréquences des sinistres sont orientées à la baisse. Comme sur le segment des véhicules de 1^{ère} catégorie, quelle que soit la garantie observée, les coûts moyens enregistrent une hausse.

Chiffres clés

1. Risque assuré

- ♦ Nombre de véhicules assurés au 31 décembre

(En milliers)	2024	Variation 2024/2023	Variation 2023/2022
Ensemble des véhicules assurés en mono-contrats	53 667	+1,5 %	+1,3 %
Véhicules de 1^{ère} catégorie	45 513	+1,5 %	+1,2 %
Dont			
Voitures particulières	41 397	+1,4 %	+1,2 %
Véhicules utilitaires	3 609	+2,1 %	+2,0 %
Autres véhicules (camping-car, etc...)	507	+7,7 %	+1,4 %
Véhicules de 3^e catégorie	5 077	+1,2 %	+2,0 %
Autres véhicules assurés en mono contrats ⁽¹⁾	3 076	+1,5 %	+1,2 %

⁽¹⁾ Véhicules agricoles, véhicules de deuxième catégorie, missions, remorques, caravanes, engins spéciaux, polices garages, etc...

2. Les cotisations

- ♦ Cotisations selon le type de contrat et le type de véhicule assuré

(En milliards d'euros)	2023	2024 (sd)	Répartition en 2024	Variation 2024/2023
Ensemble automobile (primes émises)	26,2	28,1	100 %	+7,3 %
Véhicules assurés hors flottes :	23,3	25,0	89 %	+7,0 %
- dont véhicules de 1 ^{ère} catégorie	20,2	21,7	77 %	+7,1 %
- dont véhicules de 3 ^e catégorie	1,3	1,4	5 %	+7,4 %
- dont autres contrats ⁽¹⁾	1,8	1,9	7 %	+5,3 %
Contrats flottes (hors missions)	2,8	3,1	11 %	+10,1 %

⁽¹⁾ Véhicules agricoles, véhicules de deuxième catégorie, missions, remorques, caravanes, engins spéciaux, polices garages, etc...

(sd) semi-définitif

- ♦ Décomposition de la prime moyenne 2024 selon la garantie

	Prime Moyenne 4 roues (**)	Répartition des cotisations	Taux d'inclusion des garanties	Prime moyenne 2 roues	Répartition des cotisations	Taux d'inclusion des garanties
RC	162 €	34,0 %	100,0 %	92 €	34 %	100,0 %
Dommages au véhicule	223 €	31,0 %	66,4 %	133 €	22 %	46,2 %
Vol	45 €	8,4 %	88,9 %	66 €	16 %	67,0 %
Assurance du conducteur	38 €	7,7 %	94,9 %	71 €	25 %	97,0 %
Autres (*)	95 €	18,9 %	ND	34 €	3 %	ND
Tous risques	563 €	100 %	///	396 €	100 %	///
Globale	480 €	///	///	277 €	///	///

(*) Protection juridique, TGN, etc... (Hors Assistance)

(**) Véhicules de 1^{re} catégorie hors flottes ND : Non disponible

3. Sinistralité

- ♦ Evolution des fréquences ⁽¹⁾ et des coûts moyens suivant les garanties souscrites

	1 ^{ère} catégorie				2 roues			
	Fréquence 2024	Variation 2024/2023	Coût moyen 2024	Variation 2024/2023	Fréquence 2024	Variation 2024/2023	Coût moyen 2024	Variation 2024/2023
RC	29,5 ‰	-1,4 %	///	///	7,9 ‰	-6,5 %	///	///
- dont RC corporels	2,8 ‰	-3,1 %	///	///	1,9 ‰	-7,8 %	///	///
- dont RC matériels	26,8 ‰	-1,3 %	2 005 €	+7,3 %	6,0 ‰	-6,1 %	1 495 €	+5,4 %
Vol	4,1 ‰	+1,9 %	4 255 €	+7,0 %	7,5 ‰	-11,4 %	3 260 €	+11,1 %
Incendie	1,0 ‰	-13,2 %	6 485 €	+12,2 %	///	///	///	///
Bris de glaces	62,2 ‰	+2,0 %	715 €	+5,4 %	///	///	///	///
Dommages tous accidents	80,7 ‰	-1,9 %	2 170 €	+8,1 %	23,2 ‰	-4,3 %	2 485 €	+5,6 %

⁽¹⁾ La fréquence représente le nombre de sinistres avec suite pour 1 000 véhicules assurés pour cette garantie

PARTIE 1 : ÉVOLUTION ET STRUCTURE DES RISQUES ASSURABLES

1. Le parc des véhicules assurés

Avertissement : Les indicateurs suivants concernent le parc des véhicules assurés en mono contrats au 31 décembre de chaque exercice. Ces estimations ont été établies à partir d'un échantillon d'entreprises France Assureurs comptabilisant un peu plus de 49 millions de véhicules soit 92,3 % du marché national.

1.1. Estimation du nombre de véhicules assurés

- ◆ Nombre de véhicules assurés au 31 décembre (hors flottes)
(France entière)

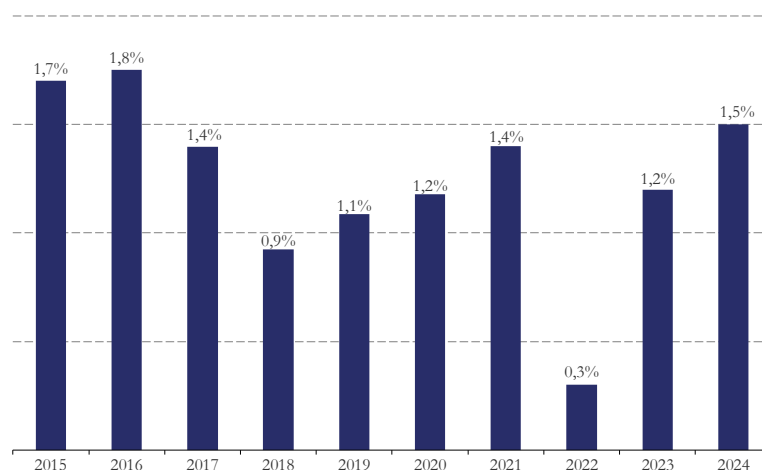
(En milliers)	2024 (sd)	Variation 2024 / 2023	Variation 2023 / 2022
Ensemble des véhicules assurés en mono-contrats	53 667	+1,5 %	+1,3 %
Véhicules de 1^{ère} catégorie	45 513	+1,5 %	+1,2 %
Dont			
Voitures particulières	41 397	+1,4 %	+1,2 %
Véhicules utilitaires	3 609	+2,1 %	+2,0 %
Autres véhicules (camping-car, etc...)	507	+7,7 %	+1,4 %
Véhicules de 3^e catégorie	5 077	+1,2 %	+2,0 %
Autres véhicules assurés en mono contrats ⁽¹⁾	3 076	+1,5 %	+1,2 %

(1) Véhicules agricoles, véhicules de deuxième catégorie, missions, remorques, caravanes, engins spéciaux, polices garages, etc...

(sd) semi-définitif

En 2024, le parc des véhicules de 3^e catégorie principalement constitué des véhicules 2 roues motorisés enregistre une croissance moins soutenue que celle observée sur le marché des véhicules de 1^{ère} catégorie : respectivement +1,2 % et +1,5 %.

- ◆ Evolution du parc des véhicules de 1^{ère} catégorie (hors flottes)



En 2024, le parc des véhicules de 1^{ère} catégorie progresse de +1,5 % après +1,2 % un an auparavant.

1.2. Structure du parc des véhicules de 1^{ère} catégorie assurés en mono contrats

Représentativité de l'échantillon des résultats sur la structure du parc selon les différents critères étudiés : entre 81 et 82 %.

- ◆ Poids des véhicules à usage professionnel ⁽¹⁾
(Véhicules de 1^{ère} catégorie hors flottes)

	2022	2023	2024
Ensemble	12,7 %	12,6 %	12,4 %
Voitures particulières	9,8 %	9,7 %	9,5 %
Utilitaires légers	45,0 %	44,6 %	43,9 %

⁽¹⁾ Y compris un usage mixte : privé et professionnel, hors trajet-travail

En 2024, les voitures particulières ont un usage professionnel dans 9,5 % des cas et dans près de 44 % des cas pour les véhicules utilitaires légers, proportions en légère décroissance ces trois dernières années.

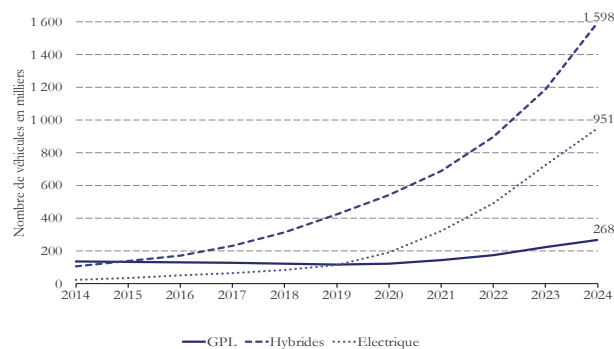
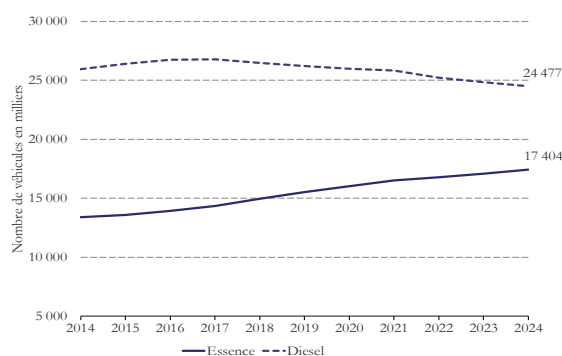
- ◆ Répartition des véhicules de 1^{ère} catégorie (hors flottes) selon le type d'énergie utilisé

Types d'énergie	Estimation du parc national 2024 (En milliers)	Répartition à champs constant		
		2022	2023	2024
Essence	17 404	37,9 %	38,1 %	38,2 %
Diesel	24 477	56,9 %	55,4 %	53,8 %
GPL	268	0,4 %	0,5 %	0,6 %
Hybrides	1 598	2,0 %	2,7 %	3,5 %
Electriques	951	1,1 %	1,6 %	2,1 %
Autres	814	1,7 %	1,7 %	1,8 %
Ensemble	45 513	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Dans le parc des véhicules de 1^{ère} catégorie assurés en mono contrats, on comptabilise 38,2 % de véhicules essence en 2024, la part de ces véhicules est quasiment stable. D'autre part, le poids des véhicules diesel marque le pas, représentant en 2024, 53,8 % sur ce segment de véhicules.

En 2024, les véhicules électriques représentent 2,1 % de l'échantillon étudié après 1,6 % en 2023 et 1,1 % en 2022 reflétant le dynamisme de ce type d'énergie. De même, la part des véhicules hybrides poursuit sa croissance exponentielle et représente, en 2024, 3,5 % du parc des véhicules de 1^{ère} catégorie hors flottes. Par ailleurs, la part des autres carburants (y compris le GPL) affiche une légère croissance sur les trois dernières.

- ◆ Evolution du nombre de véhicules assurés de 1^{ère} catégorie (contrats hors flottes) selon le type d'énergie utilisé

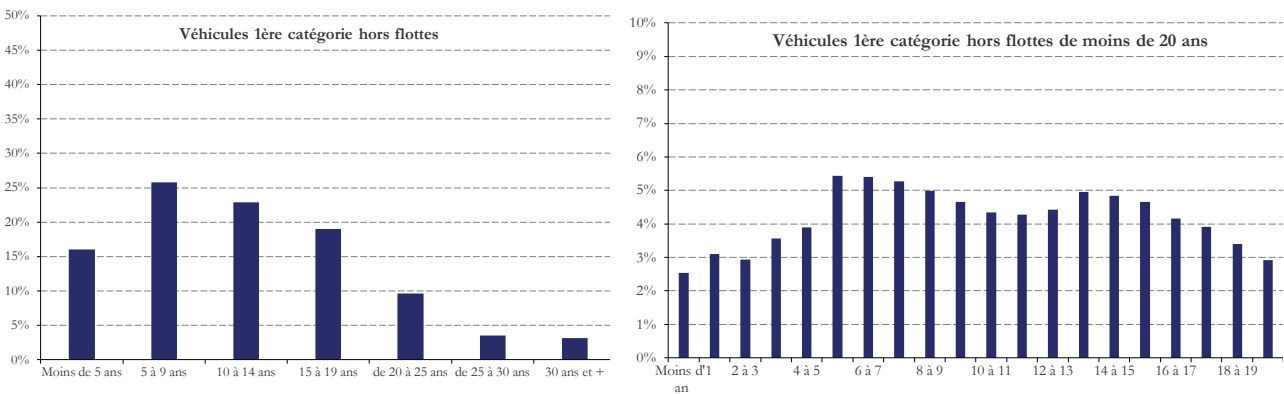


♦ Répartition des véhicules de 1^{ère} catégorie (contrats hors flottes) selon leur ancienneté

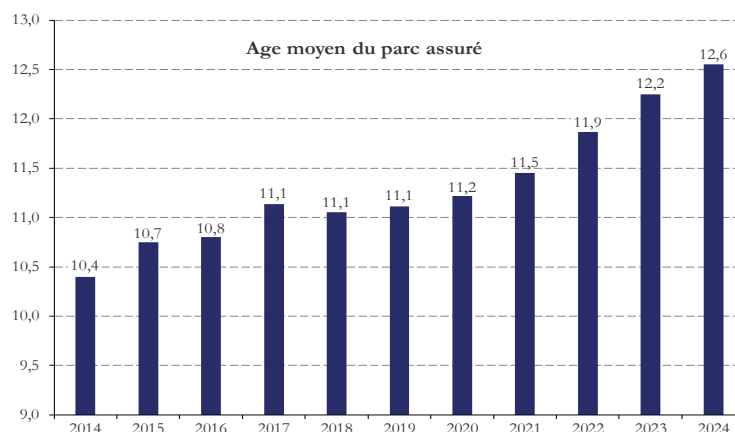
Ancienneté du véhicule	Estimation du parc national 2024 (En milliers)	Répartition à champs constant		
		2022	2023	2024
Moins d'1 an	1 158	2,4 %	2,6 %	2,5 %
1 à 2 ans	1 409	3,3 %	2,8 %	3,1 %
2 à 3 ans	1 337	3,7 %	3,5 %	2,9 %
3 à 4 ans	1 625	5,2 %	3,7 %	3,6 %
4 à 5 ans	1 772	5,4 %	5,3 %	3,9 %
5 à 6 ans	2 474	5,4 %	5,4 %	5,4 %
6 à 7 ans	2 460	5,1 %	5,3 %	5,4 %
7 à 8 ans	2 398	4,9 %	5,1 %	5,3 %
8 à 9 ans	2 268	4,6 %	4,8 %	5,0 %
9 à 10 ans	2 121	4,5 %	4,4 %	4,7 %
10 à 11 ans	1 979	4,7 %	4,4 %	4,3 %
11 à 12 ans	1 950	5,3 %	4,6 %	4,3 %
12 à 13 ans	2 018	5,2 %	5,1 %	4,4 %
13 à 14 ans	2 253	5,0 %	5,0 %	5,0 %
14 à 15 ans	2 205	4,6 %	4,9 %	4,8 %
15 ans et plus	16 086	30,8 %	33,1 %	35,3 %
Ensemble	45 513	100,0 %	100,0 %	100,0 %

En conséquence de la baisse des immatriculations de voitures particulières et véhicules utilitaires légers neufs (- 2,8 % en 2024), la part, notamment, des véhicules de moins d'un an est en baisse : 2,5 % du parc en 2024 après 2,6 % un an auparavant.

♦ Répartition 2024 des véhicules selon l'ancienneté de mise en circulation



♦ *Âge moyen des véhicules de 1^{ère} catégorie (contrats hors flottes)*



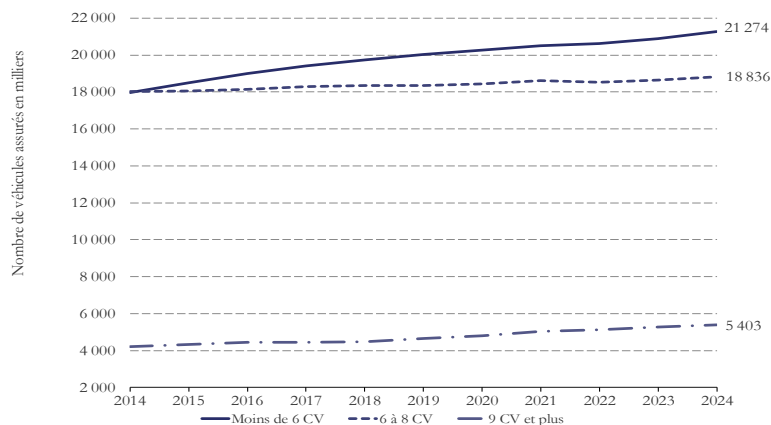
En 2024, l'âge moyen du parc assuré augmente et s'établit à 12,6 ans. L'effet de la baisse des immatriculations de véhicules neufs a légèrement accéléré le vieillissement du parc : +0,4 an en 2024 après +0,3 an en 2023.

♦ *Répartition des véhicules de 1^{ère} catégorie (contrats hors flottes) selon la puissance fiscale*

Puissance fiscale	Estimation du parc national 2024 (En milliers)	Répartition à champs constant		
		2022	2023	2024
Moins de 6 cv	21 274	46,5 %	46,6 %	46,7 %
6 à 8 cv	18 836	41,8 %	41,6 %	41,4 %
9 à 10 cv	2 939	6,5 %	6,5 %	6,5 %
11 à 15 cv	1 564	3,4 %	3,4 %	3,4 %
16 cv et plus	900	1,8 %	1,9 %	2,0 %
Ensemble	45 513	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Sur les trois dernières années, le poids des véhicules de puissance inférieure à 6 cv est de nouveau orienté à la hausse tandis que le poids des véhicules de puissance entre 6 et 8 cv tend à décroître.

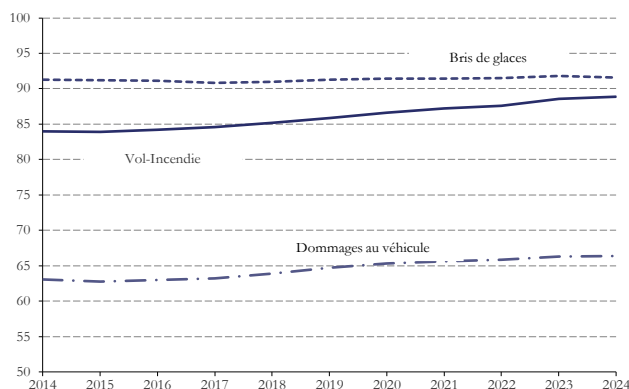
♦ *Evolution du nombre de véhicules de 1^{ère} catégorie (contrats hors flottes) selon la puissance fiscale*



1.3. Taux de souscription des garanties

(Véhicules de 1^{ère} catégorie hors flottes)

Avertissement : Les taux d'inclusion des garanties facultatives indiquées ci-dessous sont basés sur un échantillon de 42,3 millions de véhicules assurés en RC représentant 93 % du marché national.



	2022	2023	2024
Responsabilité civile	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Vol / incendie	87,6 %	88,6 %	88,9 %
Bris de glaces	91,5 %	91,8 %	91,6 %
Dommages au véhicule	65,9 %	66,3 %	66,4 %
Assurance du conducteur	95,6 %	95,4 %	94,9 %

Depuis 2014, on observe une croissance continue du taux d'inclusion des garanties facultatives malgré un léger fléchissement, en 2024, pour les garanties Bris de glaces et Assurance du conducteur.

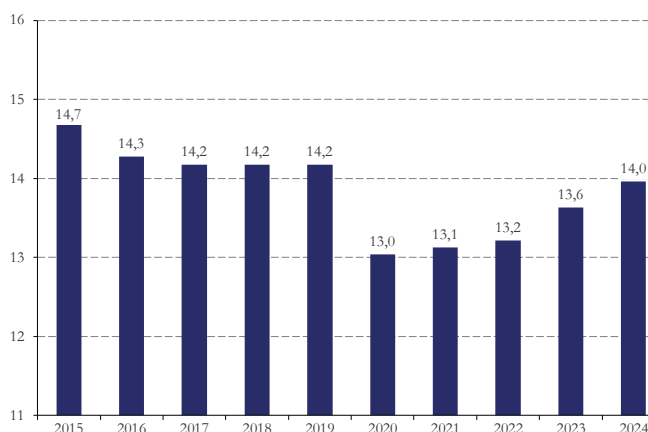
1.4. Evolution du taux moyen de résiliation et d'affaires nouvelles

Par résiliations, on entend toutes résiliations définitives de contrat lié à un véhicule qui n'est pas remplacé. Les cas de simple changement de véhicule ne sont pas considérés comme une résiliation.

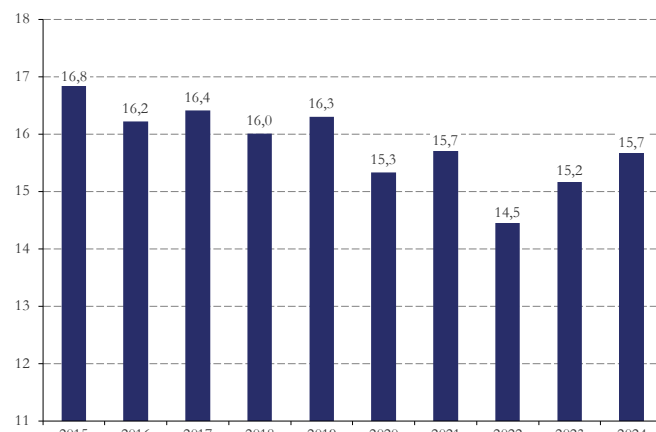
Par affaires nouvelles, on entend tout nouveau souscripteur, mais également tout contrat supplémentaire lié à un nouveau véhicule pour un souscripteur déjà client de la société.

Ces données sont obtenues à partir d'un échantillon de 39,1 millions de véhicules de 1^{ère} catégorie assurés en mono contrats au 31/12/2024 (soit 86 % du marché national).

◆ Taux de résiliation en assurance automobile (en %)



◆ Taux d'affaires nouvelles en assurance automobile (en %)



En 2024, le taux de résiliations croît : 14,0 % après 13,6 % du parc un an auparavant. Le taux d'affaires nouvelles enregistre également une croissance passant de 15,2 % du parc à 15,7 % en 2024.

Ainsi, le taux de couverture des contrats (taux d'affaires nouvelles / taux de résiliations) passe de 111,5 % en 2023 à 112,8 % en 2024.

1.5. Typologie des contrats d'assurance

- ♦ Répartition des contrats selon le niveau du coefficient de réduction / majoration

Avertissement : les résultats suivants s'appuient sur un échantillon de sociétés comptabilisant environ 37 millions de véhicules de 1^{ère} catégorie assurés en mono contrats soit une représentativité de 82 %.

Coefficient de réduction /majoration	2023	2024
Ensemble malus	0,7 %	0,7 %
Ni bonus, ni malus	2,5 %	2,5 %
Ensemble bonus	96,8 %	96,8 %
Dont < 10 %	3,0 %	3,0 %
Dont 11-20 %	4,0 %	4,0 %
Dont 21-30 %	4,4 %	4,4 %
Dont 31-49 %	13,1 %	13,0 %
Dont 50 % et plus	72,3 %	72,4 %
Ensemble	100,0 %	100,0 %

Globalement, 96,8 % de la population des assurés ont un bonus en 2024, part comparable à celle observée les années précédentes.

En 2024, près des trois quarts (72,4 % de l'échantillon) des assurés ont un coefficient de réduction/majoration de 50 % et plus.

2. Evolution des immatriculations

2.1. Les nouveaux contrats : immatriculations neuves

- ♦ *Variation du nombre des immatriculations de véhicules neufs (France entière)*

Source : SDES RSVERO

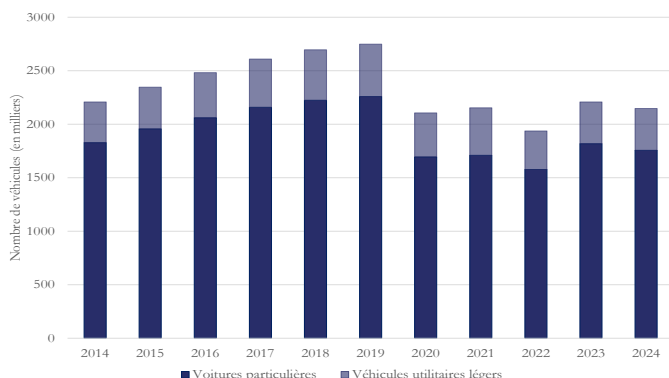
	2020	2021	2022	2023	2024
Voitures particulières	-25,0 %	+0,9 %	-7,7 %	+15,2 %	-3,4 %
Véhicules utilitaires légers	-16,0 %	+8,1 %	-19,2 %	+8,5 %	+0,3 %
Poids lourds (*)	-24,1 %	+5,7 %	-1,4 %	+11,5 %	+0,5 %
Autocars et autobus	-9,2 %	+12,6 %	-16,7 %	+2,2 %	+7,9 %
Autres (**)	-4,0 %	+15,7 %	-5,9 %	-4,4 %	-4,6 %
Ensemble	-22,4 %	+3,3 %	-9,6 %	+12,5 %	-2,8 %

(*) Camions, tracteurs routiers et véhicules spéciaux (**) Tracteurs agricoles, remorques et semi-remorques

Après une hausse soutenue en 2023, l'année 2024 se caractérise par une baisse des immatriculations de véhicules neufs (-2,8 % après + 12,5 % un an auparavant).

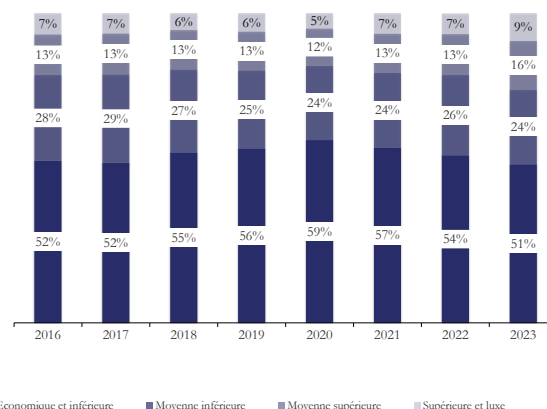
- ♦ *Nombre d'immatriculations neuves (France entière)*

Source : SDES RSVERO



- ♦ *Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales selon la gamme*

Source : CCFA



Les données 2024 ne sont pas disponibles

- ♦ *Immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves*

Source : CCFA

Pays	Nombre (Milliers)	Variation 2024/2023	Variation 2023/2022
Allemagne	2 817,3	-1,0 %	+7,3 %
France	1 755,2	-3,4 %	+15,2 %
Italie	1 559,2	-0,5 %	+19,0 %
Espagne	1 016,9	+7,1 %	+16,7 %
Pologne	551,6	+16,1 %	+13,2 %
Belgique	448,3	-6,0 %	+30,1 %
Pays-Bas	381,2	+3,1 %	+18,4 %
Suède	269,6	-7,0 %	+0,6 %
Autriche	253,8	+6,1 %	+11,2 %
Tchéquie	231,6	+4,6 %	+15,3 %
Portugal	209,7	+5,1 %	+26,9 %
Danemark	173,1	+0,2 %	+16,5 %
Roumanie	151,1	+5,6 %	+10,6 %
Grèce	137,1	+1,9 %	+27,7 %

Pays	Nombre (Milliers)	Variation 2024/2023	Variation 2023/2022
Hongrie	121,6	+12,9 %	-3,4 %
Irlande	121,2	-1,0 %	+16,1 %
Slovaquie	93,4	+6,1 %	+11,6 %
Finlande	74,1	-15,4 %	+7,1 %
Croatie	65,0	+12,7 %	+31,3 %
Slovénie	53,0	+8,4 %	+5,6 %
Luxembourg	46,7	-5,0 %	+16,7 %
Bulgarie	42,9	+13,8 %	+31,5 %
Lituanie	30,1	+8,9 %	+8,5 %
Estonie	25,4	+11,2 %	+11,7 %
Lettonie	17,3	-8,4 %	+12,5 %
Chypre	15,1	+2,2 %	+26,8 %
Malte	7,7	+3,1 %	+16,0 %
U.E. (27)	10 669,1	+0,7 %	+13,7 %

Après une année 2023 de hausse sensible des immatriculations dans la plupart des principaux pays de l'Union européenne (+13,7 % pour l'ensemble des 27), 2024 se caractérise par de moindres progressions pour certains pays, voire des baisses pour les principaux pays, hausse de 0,7 % pour l'ensemble de l'Union européenne.

♦ Immatriculations de véhicules neufs par catégorie de véhicules (France entière)

Source : SDES RSVERO

Année	Voitures particulières et commerciales	Véhicules utilitaires légers	Poids lourds (*)	Autobus et Autocars	Autres (**)	Ensemble des véhicules	
	Nombre (En milliers)	Nombre (En milliers)	Nombre (En milliers)	Nombre (En milliers)	Nombre (En milliers)	Nombre (En milliers)	Variation
2015	1 956	390	43	8	120	2 518	+6,2 %
2016	2 060	422	49	7	126	2 664	+5,8 %
2017	2 158	452	52	7	141	2 809	+5,4 %
2018	2 224	471	57	6	143	2 901	+3,3 %
2019	2 258	490	57	7	157	2 970	+2,4 %
2020	1 694	412	43	6	151	2 306	-22,4 %
2021	1 709	445	46	7	175	2 382	+3,3 %
2022	1 577	360	45	6	165	2 153	-9,6 %
2023	1 817	390	50	6	157	2 422	+12,5 %
2024	1 755	392	51	7	150	2 354	-2,8 %

(*) Camions, tracteurs routiers et véhicules spéciaux

(**) Tracteurs agricoles, remorques et semi-remorques

En 2024, le nombre d'immatriculations de véhicules neufs est orienté à la baisse : -2,8 % après +12,5 % en 2023. Il s'établit à 2,35 millions de véhicules. Cette évolution résulte essentiellement de la baisse des immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales (-3,4 % après +15,2 % en 2023).

♦ Immatriculations des voitures particulières neuves par source d'énergie (France entière)

Source : SDES RSVERO

Année	Electrique et hydrogène	Essence *	Diesel *	Hybride rechargeable	Gaz	ND	Ensemble	Poids des véhicules électriques
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
2015	17 540	800 857	1 130 027	5 820	1 635	58	1 955 937	0,9 %
2016	22 220	959 037	1 070 685	7 632	509	86	2 060 169	1,1 %
2017	25 425	1 104 854	1 014 130	12 089	1 060	112	2 157 670	1,2 %
2018	31 723	1 315 421	859 377	14 753	2 296	11	2 223 581	1,4 %
2019	43 627	1 420 888	772 632	18 789	2 338	3	2 258 277	1,9 %
2020	112 710	952 456	536 746	74 961	16 656	1	1 693 530	6,7 %
2021	165 627	963 416	391 928	141 242	46 462	0	1 708 675	9,7 %
2022	207 364	927 869	267 330	127 436	46 951	0	1 576 950	13,1 %
2023	303 895	1 092 894	194 840	162 835	62 882	0	1 817 346	16,7 %
2024	295 584	1 116 075	139 690	147 094	56 724	0	1 755 167	16,8 %

* thermique et hybride non rechargeable

ND non déterminé

2.2. Renouvellement des contrats : Immatriculations de véhicules d'occasion

♦ Immatriculations de véhicules d'occasion par catégorie de véhicules (France entière)

Source : SDES RSVERO

Année	Voitures particulières et commerciales	Véhicules utilitaires légers	Poids lourds (*)	Autobus et Autocars	Autres (**)	Ensemble des véhicules	
	Nombre (En milliers)	Nombre (En milliers)	Nombre (En milliers)	Nombre (En milliers)	Nombre (En milliers)	Nombre (En milliers)	Variation
2015	5 642	800	46	7	214	6 709	+1,3 %
2016	5 740	819	51	6	219	6 835	+1,9 %
2017	5 780	812	51	6	209	6 858	+0,3 %
2018	5 729	802	50	6	193	6 780	-1,1 %
2019	5 873	833	53	7	214	6 980	+3,0 %
2020	5 692	814	48	5	214	6 774	-3,0 %
2021	6 154	919	53	7	253	7 386	+9,0 %
2022	5 340	837	55	8	245	6 485	-12,2 %
2023	5 329	863	55	8	252	6 506	+0,3 %
2024	5 485	872	54	7	246	6 664	+2,4 %

(*) Camions, tracteurs routiers et véhicules spéciaux

(**) Tracteurs agricoles, remorques et semi-remorques

En 2024, après une quasi stabilité observée en 2023, l'ensemble des immatriculations de véhicules d'occasion enregistre une croissance de +2,4 %.

♦ Immatriculations des voitures particulières d'occasion par source d'énergie (France entière)

Source : SDES RSVERO

Année	Electrique et hydrogène	Essence *	Diesel *	Hybride rechargeable	Gaz	ND	Ensemble	Poids des véhicules électriques
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
2015	3 788	1 818 023	3 801 580	1 573	16 704	194	5 641 862	0,1 %
2016	4 735	1 881 213	3 832 087	5 184	16 299	246	5 739 764	0,1 %
2017	8 466	2 002 501	3 745 622	7 060	15 991	215	5 779 855	0,1 %
2018	13 162	2 079 300	3 610 708	9 759	15 511	298	5 728 738	0,2 %
2019	20 317	2 240 280	3 585 112	12 286	14 559	265	5 872 819	0,3 %
2020	29 024	2 335 294	3 289 306	22 150	16 072	199	5 692 045	0,5 %
2021	59 002	2 574 898	3 441 018	55 819	23 156	195	6 154 088	1,0 %
2022	74 630	2 363 567	2 808 355	69 453	24 241	165	5 340 411	1,4 %
2023	90 592	2 373 901	2 745 081	89 269	29 538	167	5 328 548	1,7 %
2024	139 639	2 559 193	2 608 967	140 369	36 961	128	5 485 257	2,5 %

* thermique et hybride non rechargeable

ND non déterminé

PARTIE 2 : LES COTISATIONS

1. Le marché français en 2024

1.1. Poids de l'assurance automobile dans les assurances IARD

- ♦ *Poids de l'automobile dans les assurances de biens et de responsabilité (primes émises brutes)*

Sources : ACPR – France Assureurs

	2023 (En Mds €)	2024(sd) (En Mds €)	Variation 2024/2023
Assurance automobile	26,2	28,1	+7,3 %
Dont particuliers (*)	23,3	25,0	+7,0 %
Dont professionnels	2,8	3,1	+10,1 %
Autres marchés	44,4	46,9	+5,8 %
Total dommages aux biens et responsabilité	70,5	75,0	+6,3 %

(sd) semi-définitif

(*) Tous types de véhicules hors flottes d'entreprises

Les cotisations de l'ensemble de l'assurance automobile s'élèvent à 28,1 milliards d'euros en 2024, en hausse de 7,3 % après une croissance de 5,1 % en 2023.

Cette branche d'assurance représente 37 % de l'ensemble des assurances de biens et de responsabilité civile.

- ♦ *Evolution des cotisations automobile de 2015 à 2024*

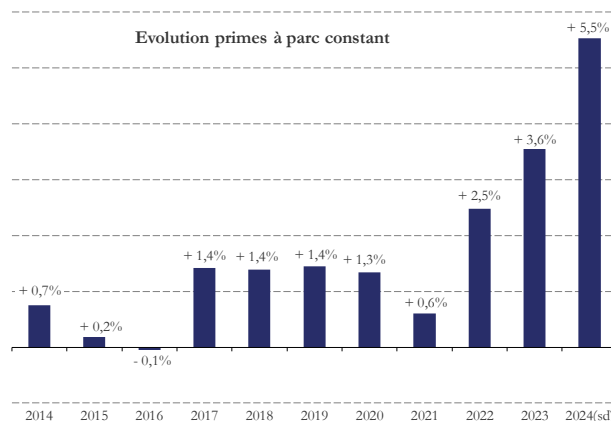
Sources : ACPR – France Assureurs

Automobile		
	Millions d'euros	Variation (En %)
2015	20 424	+1,8 %
2016	20 762	+1,7 %
2017	21 387	+3,0 %
2018	22 124	+3,4 %
2019	22 807	+3,1 %
2020	23 496	+3,0 %
2021	24 080	+2,5 %
2022	24 883	+3,3 %
2023	26 152	+5,1 %
2024(sd)	28 064	+7,3 %

Changement de périmètre comptable : sociétés S2

(sd) semi-définitif

- ♦ *Taux de croissance des cotisations à parc assuré constant*



Parallèlement, les cotisations à parc assuré constant sont en hausse de 5,5 % en 2024 après une hausse de 3,6 % un an auparavant.

1.2. Cotisations selon les différents acteurs du marché

- ♦ *Evolution des cotisations selon le mode principal de distribution (Ensemble assurance automobile)*

Sources : ACPR – France Assureurs

	2024 (sd)		Variation 2024/2023	Variation 2023/2022	Variation 2022/2021
	(En M€)	(En %)			
Sociétés Avec Intermédiaires	12 283	43,8	+7,8 %	+5,7 %	+4,4 %
Sociétés Sans Intermédiaires	15 781	56,2	+7,0 %	+4,7 %	+2,5 %
Dont Mutuelles Sans Intermédiaires	8 949	31,9	+7,5 %	+3,7 %	+1,9 %
Dont Bancassurance	4 578	16,3	+8,3 %	+6,8 %	+3,6 %
Dont Autres	2 254	8,0	+2,5 %	+4,3 %	+2,8 %
Ensemble	28 064	100,0	+7,3 %	+5,1 %	+3,3 %

(sd) semi-définitif

En 2024, tous les modes de distribution enregistrent des hausses sensibles de cotisations excepté les « autres sociétés sans intermédiaires » dont la croissance est de moindre ampleur.

- ♦ *Part de marché des dix principaux groupes d'assurance en 2024 (Ensemble assurance automobile)*

Sources : ACPR – France Assureurs

Groupes	Rang 2024	Cotisations (En M€) 2024 (sd)	Répartition	Répartition en % cumulé
Covea	1	4 857	17,3 %	17,3 %
Axa	2	4 044	14,4 %	31,7 %
Aéma	3	3 130	11,2 %	42,9 %
Groupama-Gan	4	2 636	9,4 %	52,3 %
Allianz	5	2 248	8,0 %	60,3 %
Maif	6	1 954	7,0 %	67,2 %
Crédit Agricole	7	1 766	6,3 %	73,5 %
Crédit Mutuel	8	1 579	5,6 %	79,2 %
Matmut	9	1 183	4,2 %	83,4 %
Generali	10	1 179	4,2 %	87,6 %
Total	///	24 576	87,6 %	///

(sd) semi-définitif

L'assurance automobile est un marché concurrentiel avec 90 acteurs opérant sur ce marché. Les dix premiers groupes comptabilisent 87,6 % du marché national de l'assurance automobile.

- ♦ *Cadencement cumulé des cotisations en 2024*

(Ensemble marché automobile)

										En % cumulé	
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
42 %	47 %	52 %	57 %	63 %	68 %	73 %	79 %	84 %	90 %	95 %	100 %

En 2024, plus de la moitié des émissions de cotisations interviennent au cours du premier trimestre.

1.3. Cotisations selon les différentes garanties

♦ Répartition des cotisations de 2015 à 2024

Sources : ACPR – France Assureurs

	RC			Dommages	
	Cotisations (En M€)	Variation	Part de la RC	Cotisations (En M€)	Variation
2015	7 414	+1,5 %	36 %	13 010	+2,0 %
2016	7 494	+1,1 %	36 %	13 268	+2,0 %
2017	7 697	+2,7 %	36 %	13 690	+3,2 %
2018	7 959	+3,4 %	36 %	14 165	+3,5 %
2019	8 278	+4,0 %	36 %	14 528	+2,6 %
2020	8 433	+1,9 %	36 %	15 064	+3,7 %
2021	8 667	+2,8 %	36 %	15 413	+2,3 %
2022	8 927	+3,0 %	36 %	15 956	+3,5 %
2023	9 279	+3,9 %	35 %	16 873	+5,7 %
2024(sd)	9 809	+5,7 %	35 %	18 256	+8,2 %

Changement de périmètre comptable : sociétés S2
(sd) semi-définitif

♦ Prix de l'assurance

Sources : ACPR – France Assureurs – Insee

	Cotisations de l'assurance automobile ⁽¹⁾	Indice Insee des prix de l'assurance auto
2015	+0,2 %	+1,7 %
2016	-0,1 %	+1,3 %
2017	+1,4 %	+1,4 %
2018	+1,4 %	+3,2 %
2019	+1,4 %	+3,0 %
2020	+1,3 %	+2,6 %
2021	+0,6 %	+1,8 %
2022	+2,5 %	-1,7 %
2023	+3,6 %	+2,5 %
2024(sd)	+5,5 %	+8,2 %

⁽¹⁾ Il s'agit de l'évolution des cotisations automobile à parc constant.

2. Les cotisations d'assurance automobile selon la catégorie de véhicules

Sources : ACPR – France Assureurs

♦ Cotisations selon le type de contrat et le type de véhicule assuré

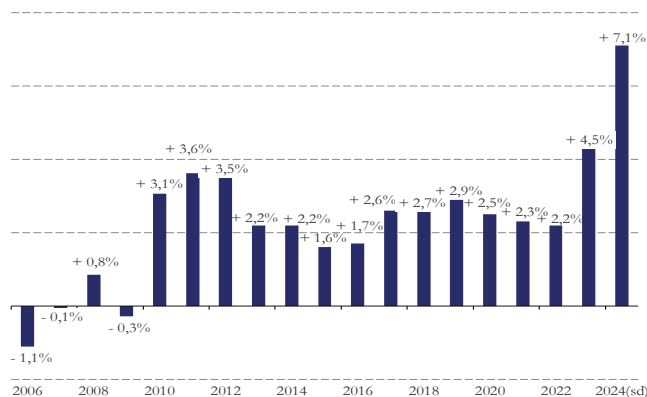
(En milliards d'euros)	2023	2024(sd)	Répartition en 2024	Variation 2024/2023
Ensemble automobile (primes émises)	26,2	28,1	100 %	+7,3 %
Véhicules assurés hors flottes :	23,3	25,0	89 %	+7,0 %
- dont véhicules de 1 ^{ère} catégorie	20,2	21,7	77 %	+7,1 %
- dont véhicules de 3 ^e catégorie	1,3	1,4	5 %	+7,4 %
- dont autres contrats ⁽¹⁾	1,8	1,9	7 %	+5,3 %
Contrats flottes (hors missions)	2,8	3,1	11 %	+10,1 %

⁽¹⁾ Véhicules agricoles, véhicules de deuxième catégorie, missions, remorques, caravanes, engins spéciaux, polices garages, etc....
(sd) semi-définitif

Les véhicules de 1^{ère} catégorie assurés en mono contrats comptabilisent 21,7 milliards d'euros de cotisations en 2024, en hausse sensible de 7,1 % après + 4,5 % en 2023.

Le marché des 2-3 roues, représentant 1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires, enregistre en 2024, une croissance toujours très soutenue de 7,4 % après 4,9 % en 2023.

Les autres contrats non-flottes sont constitués de véhicules très hétérogènes tels que les remorques, les missions, les polices garages ou encore certains véhicules agricoles.

♦ Evolution des cotisations du marché des particuliers (véhicules de 1^{ère} catégorie hors flottes)

◆ Niveau de prime moyenne hors taxes selon le type de contrat (véhicules de 1^{ère} catégorie hors flottes)

	Prime moyenne 2024	Variation 2024/2023	Variation 2023/2022
Ensemble Véhicules 1 ^{ère} catégorie	480 €	+5,6 %	+3,7 %
Véhicules assurés au tiers ⁽¹⁾	271 €	+5,2 %	+3,0 %
Dont Responsabilité civile	162 €	+3,6 %	+2,4 %
Tous risques (hors assistance)	563 €	+5,4 %	+3,1 %

⁽¹⁾ Véhicules assurés en RC, Vol, Incendie et Bris de glaces

En 2024, la prime moyenne globale d'un véhicule assuré en mono contrat s'établit à 480 € hors taxes, en progression de 5,6 % après une croissance de 3,7 % en 2023.

Cependant, il est plus judicieux d'analyser la prime moyenne d'un véhicule en fonction des garanties souscrites. Ainsi pour un contrat assuré au tiers (RC, Vol, Incendie et bris de glaces), la prime moyenne en 2024 est estimée à 271 €, en hausse de 5,2 % par rapport à 2023.

Pour un contrat tous risques, la prime moyenne est de 563 € (hors Assistance).

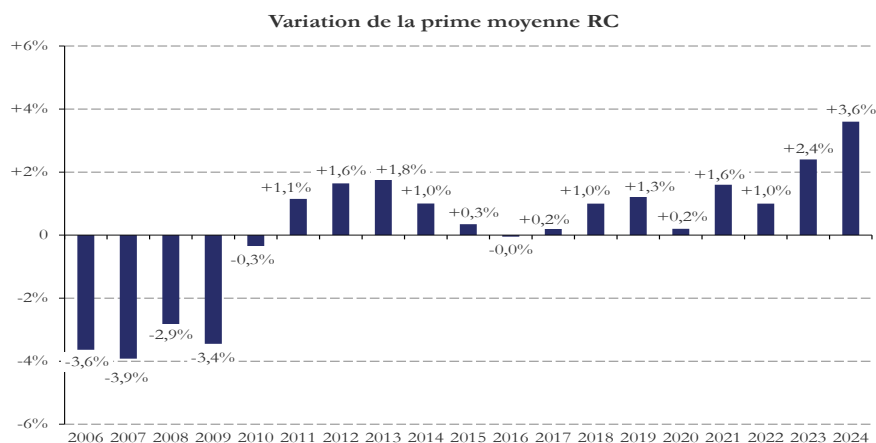
◆ Décomposition de la prime moyenne 2024 selon la garantie (véhicules de 1^{ère} catégorie hors flottes)

	Prime moyenne 2024	Répartition des cotisations	Taux d'inclusion des garanties
Responsabilité Civile	162 €	34,0 %	100,0 %
Dommages au véhicule	223 €	31,0 %	66,4 %
Vol	45 €	8,4 %	88,9 %
Bris de glaces	56 €	10,8 %	91,6 %
Assurance du conducteur	38 €	7,7 %	94,9 %
Incendie	7 €	1,4 %	88,9 %
TGN	9 €	1,8 %	95,0 %
Autres (*)	23 €	4,9 %	93,0 %
Ensemble tous risques	563 €	100,0 %	///

(*) Protection juridique, etc... (Hors Assistance)

En 2024, dans un contrat d'assurance tous risques, les cotisations obligatoires (Responsabilité Civile) représentent 34 % de l'ensemble des primes. La deuxième garantie : les dommages au véhicule, couvrant le véhicule assuré en cas de sinistre responsable représente 31 % des primes.

◆ Evolution de la prime moyenne RC du marché des particuliers (véhicules de 1^{ère} catégorie hors flottes)



PARTIE 3 : LA SINISTRALITÉ

1. Ensemble des sinistres

♦ *Décomposition du ratio combiné comptable en automobile**Sources : ACPR – France Assureurs*

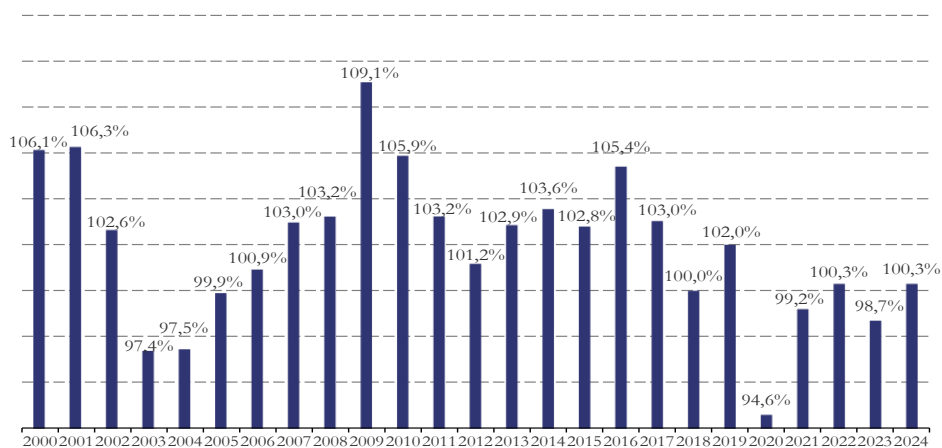
(En % des primes émises)	2020	2021	2022	2023	2024 (sd)
Charge des prestations (*)	74,3 %	78,4 %	83,3 %	78,0 %	79,0 %
Chargements	19,7 %	19,1 %	18,7 %	18,2 %	18,1 %
Ratio combiné comptable brut de réassurance	94,0 %	97,5 %	101,9 %	96,2 %	97,1 %
Charge de réassurance	+0,7 %	+1,7 %	-1,7 %	+2,5 %	+3,2 %
Ratio combiné comptable net de réassurance	94,6 %	99,2 %	100,3 %	98,7 %	100,3 %

(sd) semi-définitif () Frais de gestion des sinistres inclus*

En 2024, le ratio combiné comptable net de réassurance s'établit à 100,3 % des primes pour l'ensemble du marché automobile représentant une dégradation de 1,7 point de pourcentage par rapport à 2023. Cette dégradation s'explique principalement par une hausse de 1 point de la charge des prestations conjuguée à une hausse de 0,8 point de la charge de la réassurance. Les chargements, essentiellement les frais d'administration et autres charges techniques sont quasiment stables (-0,1 point de pourcentage).

♦ *Ratio combiné comptable net de réassurance en automobile**Sources : ACPR – France Assureurs*

Ratio combiné comptable après réassurance



♦ Fréquence ⁽¹⁾ suivant les garanties souscrites

	Fréquence 2024		Variations annuelles		
	En ‰	Variation	2021	2022	2023
RC	29,5 ‰	-1,4 ‰	+19,6 ‰	-1,0 ‰	-1,9 ‰
Dont RC corporels	2,8 ‰	-3,1 ‰	+22,7 ‰	-2,0 ‰	-2,1 ‰
Dont RC matériels	26,8 ‰	-1,3 ‰	+19,2 ‰	-0,9 ‰	-1,9 ‰
Vol	4,1 ‰	+1,9 ‰	+3,4 ‰	+13,8 ‰	-1,4 ‰
Incendie	1,0 ‰	-13,2 ‰	-7,6 ‰	-0,6 ‰	+15,5 ‰
Bris de glaces	62,2 ‰	+2,0 ‰	+14,7 ‰	-0,7 ‰	-1,5 ‰
Dommages tous accidents	80,7 ‰	-1,9 ‰	+21,4 ‰	+4,0 ‰	-1,9 ‰

⁽¹⁾ La fréquence représente le nombre de sinistres avec suite pour 1 000 véhicules assurés pour cette garantie

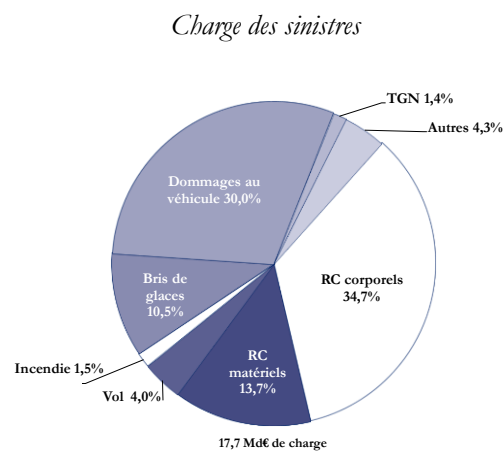
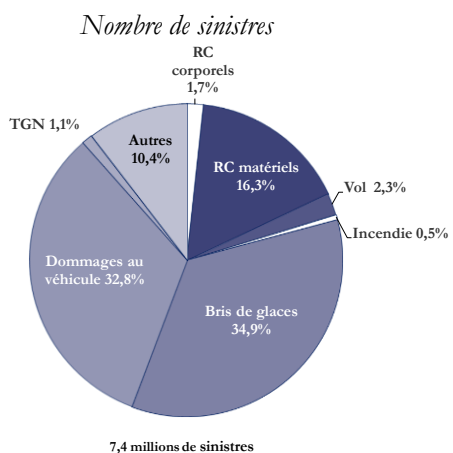
En 2024, les évolutions de fréquences sont contrastées selon les garanties observées. Les garanties obligatoires (RC matériels et RC corporels) ainsi que la garantie Dommages tous accidents sont orientées à la baisse tandis que les autres garanties facultatives sont en hausse.

Après une forte détérioration en 2023 en lien avec les émeutes de juin et juillet, la fréquence Incendie s'améliore sensiblement (-13,2 ‰ après +15,5 ‰ en 2023).

♦ Estimation du nombre et de la charge des sinistres avec suite

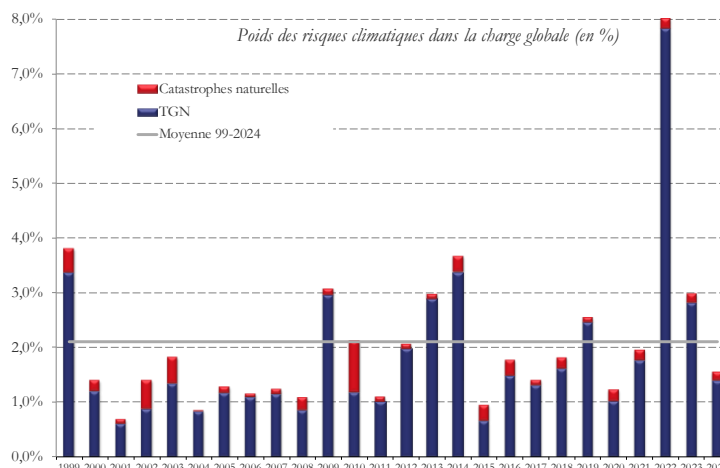
Véhicules de 1 ^{ère} catégorie (Hors flottes)				
	Nombre de sinistres 2024	Variation 2024/2023	Charge 2024 (En M€)	Variation 2024/2023
RC matériels	1 216 500	+0,2 ‰	2 436	+7,5 ‰
RC corporels	126 800	-1,6 ‰	6 144	+2,5 ‰
Dommages au véhicule	2 441 500	-0,2 ‰	5 307	+7,8 ‰
Vol	168 200	+3,8 ‰	715	+11,1 ‰
Bris de glaces	2 594 400	+3,3 ‰	1 852	+8,9 ‰
Incendie	40 400	-11,6 ‰	262	-0,9 ‰
TGN	81 600	-48,7 ‰	247	-48,3 ‰
Autres (*)	773 500	-0,9 ‰	755	+3,7 ‰
Ensemble	7 442 900	-0,1 ‰	17 719	+4,3 ‰

(*) Autres : PJ, assurance du conducteur et autres... (Hors assistance)



En 2024, pour les seuls véhicules de 1^{ère} catégorie hors flottes, plus de 7,4 millions de sinistres ont été indemnisés, nombre stable par rapport à 2023 tandis que la charge associée progresse de 4,3 ‰ par rapport à 2023.

♦ Poids des risques climatiques dans la charge globale



Le poids des garanties directement liées aux aléas climatiques (TGN et Catastrophes naturelles) est compris entre 0,7 % et 8,0 % de la charge annuelle des sinistres, avec une moyenne annuelle de 2,1 % sur la période 1999-2024. En 2024, les événements naturels représentent 1,6 % de la charge des sinistres après 3,0 % un an auparavant.

2. Les sinistres matériels

♦ Indice des coûts de réparation

Source : Sécurité et Réparation Automobiles (SRA)

Indice Base 100 : Année 2016		
	Indice	Variation
Moyenne 2017	106,6	+3,4 %
Moyenne 2018	111,3	+4,4 %
Moyenne 2019	120,0	+7,8 %
Moyenne 2020	127,0	+5,8 %
Moyenne 2021	133,2	+4,9 %
Moyenne 2022	146,4	+9,9 %
Moyenne 2023	160,3	+9,5 %
Moyenne 2024	172,8	+7,8 %

♦ Indice SRA des coûts d'ingrédients de peinture

Source : Sécurité et Réparation Automobiles (SRA)

Indice Base 100 : Année 2016		
	Indice	Variation
Moyenne 2017	107,0	+3,4 %
Moyenne 2018	110,4	+3,2 %
Moyenne 2019	114,0	+3,3 %
Moyenne 2020	118,8	+4,2 %
Moyenne 2021	124,2	+4,6 %
Moyenne 2022	135,4	+9,1 %
Moyenne 2023	148,8	+9,9 %
Moyenne 2024	159,1	+6,9 %

2.1. Les sinistres matériels liés à la garantie RC

(Véhicules de 1^{ère} catégorie – contrats hors flottes)

♦ Evolution de la fréquence, du coût moyen et de la prime pure des sinistres RC matériels avec suite

Année	Variation de la fréquence	Variation du coût moyen	Variation de la prime pure
2015	+0,7 %	+1,5 %	+2,2 %
2016	-0,6 %	+2,7 %	+2,1 %
2017	-1,7 %	+3,1 %	+1,3 %
2018	-4,2 %	+2,5 %	-1,8 %
2019	-1,6 %	+3,0 %	+1,4 %
2020	-25,7 %	+5,4 %	-21,7 %
2021	+19,2 %	+2,2 %	+21,8 %
2022	-0,9 %	+6,9 %	+6,0 %
2023	-1,9 %	+6,2 %	+4,1 %
2024	-1,3 %	+7,3 %	+6,0 %
Niveau 2024	26,8 ‰	2 005 €	54 €

L'année 2024 se caractérise par une nouvelle amélioration de la fréquence RC matériels, en baisse de 1,3 % par rapport à celle observée en 2023 s'établissant ainsi à 26,8 ‰.

En 2024, le coût moyen des sinistres RC matériels enregistre, pour la troisième année consécutive, une hausse sensible de 7,3 % pour s'établir à 2 005 €.

2.2. Les sinistres matériels réglés dans le cadre de la convention IRSA – Recours forfaitaires

SOURCE : Gestion des Conventions d'Assurance (G.C.A)

- ◆ Nombre et coût des recours présentés vus en fin de 1^{ère} année (marché national)

Année de survenance	Variation du nombre de recours	Coût moyen du ¼ de responsabilité	Variation	Forfait du ¼ de responsabilité
2015	+1,8 %	333,3 €	+3,2 %	327,0 €
2016	+1,0 %	344,1 €	+3,3 %	338,5 €
2017	-1,0 %	352,5 €	+2,4 %	355,0 €
2018	-2,1 %	363,8 €	+3,2 %	361,5 €
2019	-1,6 %	379,8 €	+4,4 %	370,5 €
2020	-23,5 %	404,4 €	+6,5 %	392,0 €
2021	+17,5 %	414,5 €	+2,5 %	419,5 €
2022	-5,0 %	435,1 €	+5,0 %	426,5 €
2023	-2,7 %	461,8 €	+6,1 %	444,0 €
2024	+0,9 %	482,9 €	+4,6 %	487,5 €

NB : Le plafond IRSA est de 6 500 € (hors TVA) depuis 2002

Les recours IRSA représentent la sinistralité purement matérielle de tous les véhicules ⁽¹⁾ (4 roues, 2 ou 3 roues) qu'ils soient assurés en mono contrats ou par un contrat flottes.

- ◆ Distribution des sinistres IRSA survenus en 2024 selon le cas de barème de responsabilité
(Vus fin de 1^{ère} année)

Taux de responsabilité et cas de barème	Répartition des recours	Variation du nombre de recours 2024/2023	Coût moyen	Variation du coût moyen 2024/2023
Responsabilité partagée (50/50)	9,1 %	+2,8 %	890 €	+5,0 %
Responsabilité totale (100/0)	90,9 %	+0,7 %	1 939 €	+4,6 %
Dont cas de barème (*)				
40 : X en stationnement régulier	26,9 %	+1,9 %	1 499 €	+5,1 %
51 : Interdictions relatives	24,3 %	+1,4 %	2 055 €	+4,9 %
10 : X et Y circulent dans le même sens	23,6 %	-1,6 %	2 044 €	+4,4 %
15 : X et Y circulent dans le même sens et Y change de file	6,8 %	-0,3 %	2 146 €	+3,8 %
56 : Exceptions : Désaccord sur la couleur des feux, type de l'accident indéterminé...	3,8 %	+2,4 %	849 €	+5,4 %
20 : X et Y circulent en sens inverse et Y empiète ou franchit l'axe médian	3,7 %	+2,2 %	2 449 €	+4,6 %
Ensemble	100,0 %	+0,9 %	1 843 €	+4,5 %

(*) La description complète des cas de barème IRSA est donnée dans le fichier Annexe

En 2024, 90,9 % des sinistres ont donné lieu à un recours forfaitaire total.

Le nombre de recours global est en hausse de 0,9 % tandis que le coût moyen enregistre une hausse de 4,5 %.

⁽¹⁾ De ce fait, son évolution ne peut pas être strictement comparée à celle enregistrée sur la fréquence RC matériels des véhicules de 1^{ère} catégorie assurés en mono contrats évoqués précédemment.

2.3. Les sinistres vol

(Véhicules de 1^{ère} catégorie – contrats hors flottes)

Vol : sont intégrées ici toutes les couvertures liées au vol, c'est-à-dire tous sinistres ayant déclenché la garantie vol de l'entreprise d'assurance. La garantie vandalisme si celle-ci est mise en jeu est également comptabilisée.

- ♦ Evolution de la fréquence, du coût moyen et de la prime pure des sinistres vol

Année	Variation de la fréquence	Variation du coût moyen	Variation de la prime pure
2015	-2,7 %	+6,2 %	+3,3 %
2016	-9,5 %	+6,3 %	-3,8 %
2017	-7,8 %	+1,2 %	-6,7 %
2018	-8,1 %	+1,4 %	-6,8 %
2019	-4,2 %	+3,4 %	-0,9 %
2020	-15,3 %	+5,9 %	-10,3 %
2021	+3,4 %	-4,2 %	-1,0 %
2022	+13,8 %	+1,9 %	+16,0 %
2023	-1,4 %	+10,8 %	+8,5 %
2024	+1,9 %	+7,0 %	+9,0 %
Niveau 2023	4,1 ‰	4 255 €	18 €

En 2024, la fréquence Vol est de nouveau orientée à la hausse et ainsi enregistre une dégradation de 1,9 % par rapport à 2023 et s'établit ainsi à 4,1 ‰.

Parallèlement, le coût moyen, évalué à 4 255 € en 2024, est en hausse sensible de 7,0 % par rapport à 2023.

- ♦ Nombre de vols liés à l'automobile (cvs - cjo)

Source : SSMSI Base des crimes et délits enregistrés par la Police et la Gendarmerie – Interstats (France métropolitaine + DROM)

Année	Vols de véhicules (*)		Vols dans les véhicules		Vols d'accessoires sur véhicules	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
2016 (**)	169 132	///	273 577	///	106 687	///
2017	158 358	-6,4 %	273 247	-0,1 %	101 891	-4,5 %
2018	145 622	-8,0 %	269 164	-1,5 %	952 29	-6,5 %
2019	144 190	-1,0 %	270 885	0,6 %	90 438	-5,0 %
2020	124 772	-13,5 %	224 096	-17,3 %	74 592	-17,5 %
2021	124 273	-0,4 %	224 731	0,3 %	77 083	3,3 %
2022	135 474	9,0 %	245 656	9,3 %	100 422	30,3 %
2023	142 615	5,3 %	255 137	3,9 %	916 49	-8,7 %
2024	140 241	-1,7 %	255 210	0,0 %	95 457	4,2 %

(*) Véhicules 4 roues + 2 roues motorisés

(**) Nouvelle série à partir de 2016

2.4. Les sinistres incendie

- ♦ Evolution de la fréquence, du coût moyen et de la prime pure des sinistres incendie

Année	Variation de la fréquence	Variation du coût moyen	Variation de la prime pure
2020	-19,4 %	+3,9 %	-16,3 %
2021	-7,6 %	+2,6 %	-5,2 %
2022	-0,6 %	+10,0 %	+9,4 %
2023	+15,5 %	+9,8 %	+26,8 %
2024	-13,2 %	+12,2 %	-2,7 %
Niveau 2024	1,0 ‰	6 485 €	6 €

Après une forte détérioration en 2023 en lien avec les émeutes de juin et juillet, la fréquence Incendie s'améliore sensiblement (-13,2 % après +15,5 % en 2023).

Le coût moyen d'un sinistre incendie est de 6 485 euros, en hausse +12,2 % par rapport au coût moyen observé un an auparavant.

2.5. Dommages au véhicule*(Véhicules de 1^{ère} catégorie – contrats hors flottes)*

- ♦ *Evolution de la fréquence, du coût moyen et de la prime pure des sinistres dommages au véhicule*

Année	Variation de la fréquence	Variation du coût moyen	Variation de la prime pure
2015	-1,0 %	+3,4 %	+2,4 %
2016	+0,7 %	+3,6 %	+4,3 %
2017	-1,1 %	+2,6 %	+1,5 %
2018	-1,8 %	+3,9 %	+2,0 %
2019	-1,0 %	+4,6 %	+3,5 %
2020	-22,8 %	+6,3 %	-18,0 %
2021	+21,4 %	-0,8 %	+20,5 %
2022	+4,0 %	+7,8 %	+12,1 %
2023	-1,9 %	+8,1 %	+6,0 %
2024	-1,9 %	+8,1 %	+6,0 %
Niveau 2024	80,7 ‰	2 170 €	175 €

La fréquence dommages au véhicule s'améliore à nouveau en 2024 avec une baisse de 1,9 %, baisse identique à celle observée en 2023. En revanche, en 2024, le coût moyen enregistre une forte hausse de 8,1 % et s'établit à 2 170 euros.

2.6. Le bris de glaces*(Véhicules de 1^{ère} catégorie – contrats hors flottes)*

- ♦ *Evolution de la fréquence, du coût moyen et de la prime pure des sinistres bris de glaces*

Année	Variation de la fréquence	Variation du coût moyen	Variation de la prime pure
2015	-1,3 %	+4,7 %	+3,3 %
2016	-3,9 %	+4,4 %	+0,3 %
2017	-1,0 %	+5,3 %	+4,2 %
2018	+2,2 %	+4,8 %	+7,1 %
2019	-6,3 %	+6,9 %	+0,2 %
2020	-13,2 %	+9,3 %	-5,1 %
2021	+14,7 %	+5,7 %	+21,2 %
2022	-0,7 %	+5,8 %	+5,0 %
2023	-1,5 %	+8,8 %	+7,2 %
2024	+2,0 %	+5,4 %	+7,5 %
Niveau 2024	62,2 ‰	715 €	44 €

En 2024, après deux années consécutives d'amélioration, la fréquence Bris de glaces enregistre une hausse : +2,0 % après -1,5 % en 2023.

Le coût moyen d'un sinistre bris de glaces continue d'augmenter avec +5,4 % en 2024. Cette hausse traduit d'une part, l'évolution technologique des pare-brise et d'autre part, un changement dans la structure des sinistres comprenant moins de réparations et de plus en plus de remplacements sur ce type d'équipement.

3. Les sinistres corporels

3.1. Les sinistres corporels en 2024

◆ Bilan des accidents corporels

Sources : ONISR Fichier BAAC / Estimations d'après la modélisation ONISR-Université Gustave Eiffel (Registre du Rhône)

Année	Accidents				Blessés				Décédés (à 30 jours)	
	Nombre enregistré (BAAC)	Variation	Nombre estimé (modélisation)	Variation	Nombre enregistré (BAAC)	Variation	Nombre estimé (modélisation)	Variation	Nombre enregistré (BAAC)	Variation
	1		2		1		2		1	
2015	56 603	-2,7 %	185 385	-4,1 %	70 802	-3,1 %	239 764	-4,3 %	3 461	+2,3 %
2016	57 522	+1,6 %	191 141	+3,1 %	72 645	+2,6 %	249 471	+4,0 %	3 477	+0,5 %
2017	58 613	+1,9 %	189 960	-0,6 %	73 384	+1,0 %	245 559	-1,6 %	3 448	-0,8 %
2018	55 766	-4,9 %	181 014	-4,7 %	69 887	-4,8 %	234 145	-4,6 %	3 248	-5,8 %
2019	56 016	+0,4 %	184 068	+1,7 %	70 490	+0,9 %	239 045	+2,1 %	3 244	-0,1 %
2020	45 121	-19,4 %	154 559	-16,0 %	55 835	-20,8 %	197 422	-17,4 %	2 541	-21,7 %
2021	53 540	+18,7 %	185 804	+20,2 %	67 057	+20,1 %	239 986	+21,6 %	2 944	+15,9 %
2022	52 380	-2,2 %	183 072	-1,5 %	65 430	-2,4 %	236 834	-1,3 %	3 267	+11,0 %
2023	51 641	-1,4 %	181 170	-1,0 %	64 674	-1,2 %	234 836	-0,8 %	3 167	-3,1 %
2024	51 058	-1,1 %	180 026	-0,6 %	64 535	-0,2 %	235 610	+0,3 %	3 193	+0,8 %

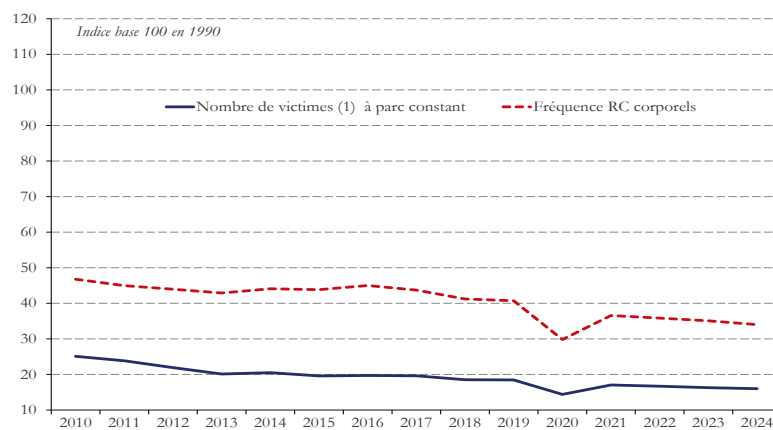
◆ Fréquence des sinistres corporels avec suite

(Véhicules de 1^{re} catégorie – contrats hors flottes)

Année	Variation
2015	-0,6 %
2016	+2,7 %
2017	-2,9 %
2018	-5,7 %
2019	-1,2 %
2020	-26,8 %
2021	+22,7 %
2022	-2,0 %
2023	-2,1 %
2024	-3,1 %
Niveau 2024	2,8 %

◆ Comparaison entre la fréquence des sinistres de RC corporels et le nombre de victimes à parc constant

Sources : France Assureurs – ONISR



(1) Blessés + décédés enregistrés par l'ONISR

Le nombre d'accidents corporels recensés par les forces de l'ordre est en baisse de 1,1 % en 2024 par rapport à 2023. La fréquence des sinistres corporels indemnisés au titre de la responsabilité civile s'améliore de 3,1 %. Précisons que cette dernière couvre un champ plus large de sinistres, notamment des accidents corporels légers pour lesquels les forces de l'ordre ne sont pas systématiquement présentes sur les lieux de l'accident et ne peuvent donc pas établir de procès-verbaux.

(1) Nombre d'accidents et de blessés enregistrés par les forces de l'ordre.

(2) Nombre d'accidents et de blessés estimés d'après la modélisation ONISR-Université Gustave Eiffel (Registre du Rhône)

♦ Répartition du nombre des victimes selon la gravité

Il s'agit d'une estimation réalisée à partir des données de différentes enquêtes France Assureurs et des statistiques de la Police et de la Gendarmerie

Alors que les blessés légers représentent une majorité des dossiers corporels (environ 63 % du nombre) leurs indemnisations ne pèsent que 2 % de l'ensemble. A contrario, les blessés les plus graves (dont le taux d'AIPP est supérieur ou égal à 20 %) ne représentent que 3 % des cas pour 73 % de la charge des indemnités versées.

	Nombre	Montant
Blessés légers sans AIPP	63 %	2 %
Blessés avec AIPP	36 %	94 %
Dont 1 à 5 %	23 %	5 %
Dont 6 à 19 %	9 %	16 %
Dont 20 % et plus	3 %	73 %
Décès	1 %	4 %
Ensemble	100 %	100 %

AIPP : Atteinte permanente à l'Intégrité Physique et/ou Psychique

3.2. Les sinistres graves de RC corporels

(Estimation du marché national)

Tous les montants sont exprimés en euros courants

3.2.1 Evolution des sinistres corporels graves

Sinistres corporels graves supérieurs à 500 K€ : **ensemble automobile**

♦ Nombre de sinistres corporels graves supérieurs à 500 K€ au 31/12/2024

Année	Nombre de sinistres > 0,5 M€	Dont sinistres		
		> 1,5 M€	> 3 M€	> 5 M€
2018 (fin 7 ^e)	1 218	29,9 %	12,9 %	5,9 %
2019 (fin 6 ^e)	1 256	29,2 %	13,1 %	5,5 %
2020 (fin 5 ^e)	930	32,4 %	13,3 %	6,7 %
2021 (fin 4 ^e)	1 205	29,1 %	12,6 %	6,3 %
2022 (fin 3 ^e)	1 292	30,7 %	13,0 %	5,8 %
2023 (fin 2 ^e)	1 026	34,3 %	16,2 %	8,3 %
2024 (fin 1 ^{ère})	628	29,3 %	14,3 %	7,2 %

♦ Charge et part réglée des sinistres corporels graves supérieurs à 500 K€ au 31/12/2024

Année	Sinistres > 0,5 M€		Dont sinistres					
	Charge	Part réglée	> 1,5 M€		> 3 M€		> 5 M€	
			Charge	Part réglée	Charge	Part réglée	Charge	Part réglée
2018 (fin 7 ^e)	2 150 M€	42,6 %	1 429 M€	36,7 %	1 022 M€	34,6 %	665 M€	36,8 %
2019 (fin 6 ^e)	2 192 M€	33,7 %	1 439 M€	26,8 %	1 014 M€	25,1 %	641 M€	24,8 %
2020 (fin 5 ^e)	1 657 M€	24,5 %	1 114 M€	21,3 %	742 M€	18,6 %	516 M€	17,2 %
2021 (fin 4 ^e)	2 159 M€	17,8 %	1 398 M€	14,1 %	986 M€	12,0 %	700 M€	9,9 %
2022 (fin 3 ^e)	2 337 M€	11,7 %	1 537 M€	8,4 %	1 075 M€	7,1 %	714 M€	6,0 %
2023 (fin 2 ^e)	2 048 M€	6,4 %	1 464 M€	4,5 %	1 081 M€	3,6 %	780 M€	3,2 %
2024 (fin 1 ^{ère})	1 034 M€	2,1 %	725 M€	1,4 %	520 M€	1,1 %	354 M€	0,7 %

Sinistres corporels graves supérieurs à 500 K€ : **Véhicules de 1^{ère} catégorie hors flottes**

- ◆ *Nombre de sinistres corporels graves supérieurs à 500 K€ au 31/12/2024*

Année	Nombre de sinistres > 0,5 M€	Dont sinistres		
		> 1,5 M€	> 3 M€	> 5 M€
2018 (fin 7 ^e)	981	29,1 %	12,9 %	6,4 %
2019 (fin 6 ^e)	1 034	29,4 %	13,9 %	6,5 %
2020 (fin 5 ^e)	775	31,4 %	12,6 %	5,7 %
2021 (fin 4 ^e)	963	29,0 %	12,7 %	6,3 %
2022 (fin 3 ^e)	1 036	29,1 %	13,0 %	5,9 %
2023 (fin 2 ^e)	836	34,6 %	16,0 %	8,4 %
2024 (fin 1 ^{ère})	529	30,5 %	15,1 %	7,4 %

- ◆ *Charge et part réglée des sinistres corporels graves supérieurs à 500 K€ au 31/12/2024*

Année	Sinistres > 0,5 M€		Dont sinistres					
			> 1,5 M€		> 3 M€		> 5 M€	
	Charge	Part réglée	Charge	Part réglée	Charge	Part réglée	Charge	Part réglée
2018 (fin 7 ^e)	1 752 M€	44,2 %	1 163 M€	38,4 %	837 M€	37,0 %	592 M€	37,4 %
2019 (fin 6 ^e)	1 881 M€	34,4 %	1 259 M€	28,0 %	912 M€	26,5 %	631 M€	24,9 %
2020 (fin 5 ^e)	1 313 M€	25,5 %	877 M€	21,5 %	572 M€	19,0 %	365 M€	14,9 %
2021 (fin 4 ^e)	1 699 M€	17,6 %	1 110 M€	13,7 %	783 M€	11,7 %	546 M€	10,4 %
2022 (fin 3 ^e)	1 854 M€	11,3 %	1 238 M€	7,8 %	892 M€	6,6 %	609 M€	5,8 %
2023 (fin 2 ^e)	1 665 M€	6,3 %	1 209 M€	4,2 %	877 M€	3,4 %	642 M€	2,8 %
2024 (fin 1 ^{ère})	888 M€	1,7 %	639 M€	1,2 %	459 M€	1,1 %	304 M€	0,6 %

PARTIE 4 : LES DEUX ROUES A MOTEUR

1. Structure et évolution du parc de véhicules assurés

Le parc des véhicules assurés de 3^e catégorie est estimé à 5,077 millions de véhicules au 31/12/2024. Il représente 9,5 % du parc des véhicules des particuliers assurés en mono contrats. En 2024, le parc des véhicules de 3^e catégorie enregistre une croissance de +1,2 %.

♦ Structure et évolution du parc des véhicules de 3^e catégorie

Troisième catégorie							
	Moins de 50 cm ³	Dont motos légères (MTL)	Dont plus de 125 cm ³	Motos	Total 2 roues	Autres 2-3 roues	Ensemble
Nombre (en milliers) :							
2018	793	981	2 358	3 339	4 131	270	4 401
2019	793	992	2 459	3 451	4 244	276	4 520
2020	809	1 006	2 558	3 564	4 374	282	4 656
2021	836	1 028	2 674	3 702	4 537	291	4 828
2022	827	1 041	2 749	3 790	4 617	303	4 920
2023	820	1 055	2 826	3 881	4 701	318	5 019
2024	802	1 050	2 902	3 953	4 755	323	5 077
Variation :							
2019*	+0,1 %	+1,1 %	+4,3 %	+3,4 %	+2,7 %	+2,2 %	+2,7 %
2020	+2,0 %	+1,4 %	+4,0 %	+3,3 %	+3,1 %	+2,1 %	+3,0 %
2021	+3,2 %	+2,2 %	+4,5 %	+3,9 %	+3,7 %	+3,2 %	+3,7 %
2022	-1,0 %	+1,3 %	+2,8 %	+2,4 %	+1,8 %	+4,2 %	+1,9 %
2023	-0,8 %	+1,4 %	+2,8 %	+2,4 %	+1,8 %	+5,0 %	+2,0 %
2024	-2,2 %	-0,5 %	+2,7 %	+1,8 %	+1,1 %	+1,5 %	+1,2 %

* Évolution à périmètre constant

L'année 2024 se caractérise par une baisse plus sensible (-2,2 %) du parc des cyclomoteurs après -0,8 % en 2023.

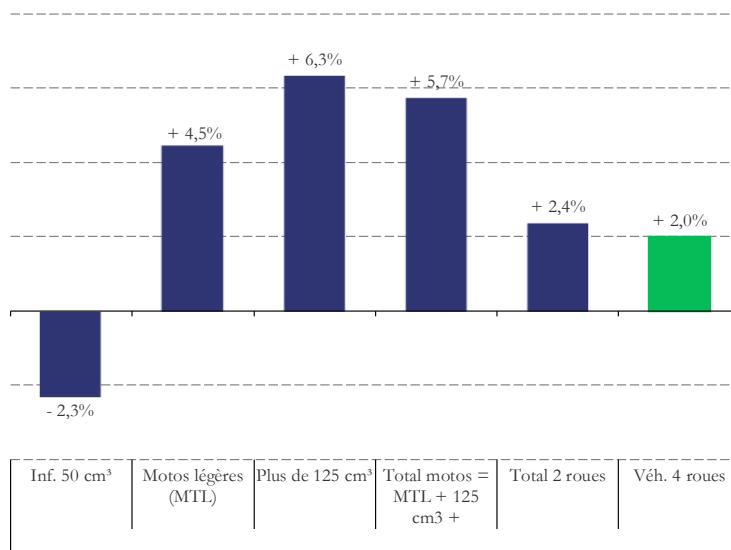
Parallèlement, sur le segment des 50 cm³ et plus, on observe une croissance du parc avec une hausse de 1,8 %, résultant d'une baisse du parc des moins de 125 cm³ de -0,5 % conjuguée à une croissance de +2,7 % des plus de 125 cm³.

♦ Taux de souscription des garanties facultatives

	Dommages au véhicule	Vol	Assurance individuelle du conducteur
2023	45,7 %	66,5 %	96,9 %
2024	46,2 %	67,0 %	97,0 %

En 2024, on observe une hausse des taux de souscription des garanties facultatives.

♦ Evolution annuelle moyenne du parc des véhicules assurés de 1994 à 2024

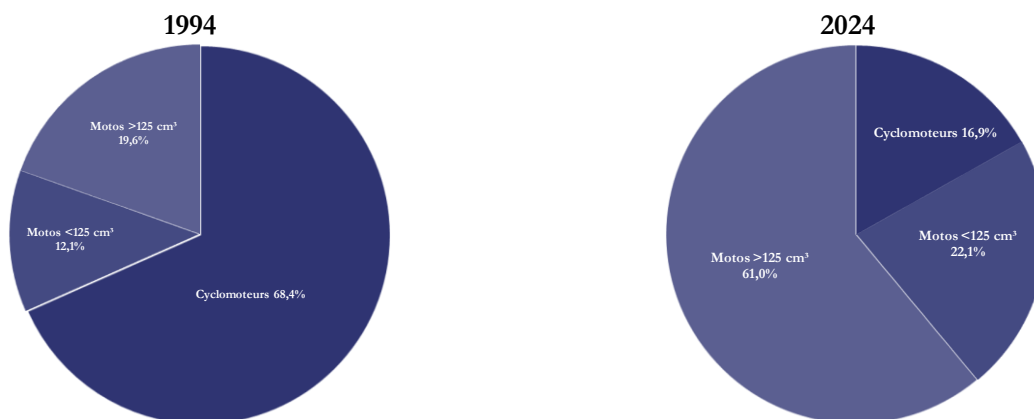


A long terme, on observe sur la période 1994-2024, une hausse supérieure du parc des véhicules de 3^e catégorie par rapport à l'ensemble des véhicules 4 roues assurés en mono contrats.

Le parc assuré des véhicules 2 roues a augmenté depuis 1994 de 2,4 % en moyenne par an alors que le parc des véhicules de 4 roues a augmenté de 2,0 %. Le parc des motocyclettes (sup. à 50 cm³) a augmenté de 5,7 % en moyenne par an tandis que le parc des cyclomoteurs (inf. à 50 cm³) est en baisse de 2,3 % sur la même période.

♦ Répartition du parc des véhicules 2 roues selon la catégorie

Sources : Inrets pour l'année 1994 – France Assureurs pour l'année 2024



Le parc des véhicules de 3^e catégorie a non seulement augmenté sur la période 1994-2024, mais sa structure s'est profondément modifiée. Ainsi, la catégorie des motocyclettes de plus de 125 cm³ représente, en 2024, près des deux tiers (61,0 %) du parc des 2 roues alors qu'elle ne représentait que 19,6 % en 1994. Leur poids a plus que triplé sur cette période.

A contrario, les cyclomoteurs ne représentent plus que 16,9 % en 2024 alors qu'en 1994, ils représentaient 68,4 % du parc total des 2 roues.

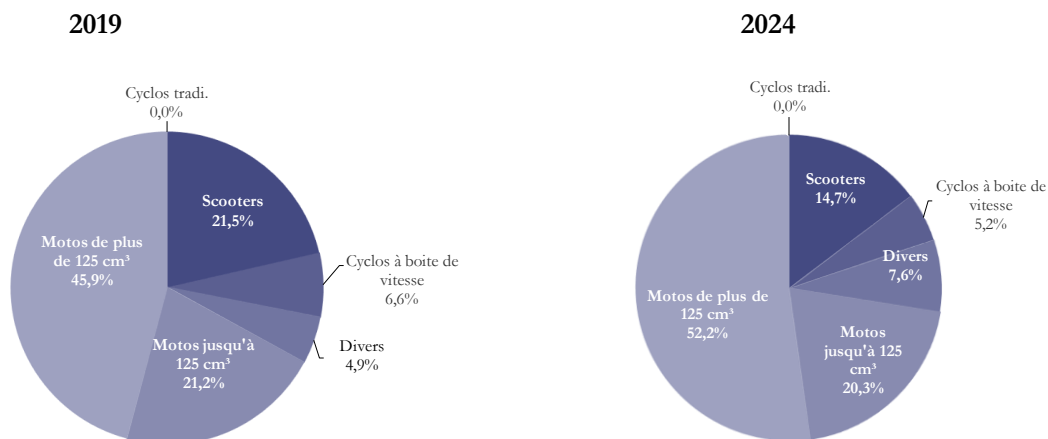
2. Immatriculations de véhicules neufs

En 2024, pour la troisième année consécutive, le nombre d'immatriculations de deux roues motorisés neufs est en baisse : -1,5 % après -0,8 % un an auparavant. Selon le segment observé, les évolutions sont contrastées. Ainsi, le marché des plus de 50 cm³ enregistre une hausse de 2,5 % après une hausse sensible de 8,3 % en 2023. A contrario, les immatriculations de moins de 50 cm³ sont à nouveau en forte baisse : -10,7 % après -16,8 % en 2023.

2.1. Ensemble des véhicules 2 roues motorisés

- ♦ Répartition des immatriculations de véhicules deux roues motorisés neufs selon la catégorie

Source : L'Officiel du cycle, de la moto et du quad



Entre 2019 et 2024, on note une modification de la répartition des immatriculations neuves. Les scooters représentent aujourd'hui 14,7 % des immatriculations neuves alors qu'en 2019, cette part était de 21,5 %.

2.2. Véhicules motorisés 2 roues inférieurs à 50 cm³

- ♦ Immatriculations des véhicules motorisés 2 roues inférieurs à 50 cm³ neufs

Source : L'Officiel du cycle, de la moto et du quad

	Nombre					Variation				
	Cyclos traditionnels	Scooters	Cyclos à boîte de vitesses	Divers (*)	Ensemble 2 roues < 50 cm ³	Cyclos traditionnels	Scooters	Cyclos à boîte de vitesses	Divers (*)	Ensemble 2 roues < 50 cm ³
1995	90 222	128 808	0	0	219 030	-0,5 %	+19,2 %	///	///	+0,8 %
2000	53 016	108 095	29 369	0	190 480	-10,1 %	-3,4 %	///	///	-2,8 %
2009	4 195	129 772	21 935	1 061	156 963	-33,6 %	-17,2 %	-13,5 %	-45,8 %	-17,5 %
2010	3 051	121 688	19 919	784	145 442	-27,3 %	-6,2 %	-9,2 %	-26,1 %	-7,3 %
2016	1 256	70 335	15 621	5 668	92 880	-3,2 %	-4,8 %	+19,2 %	+193,4 %	+2,9 %
2017	765	79 357	19 849	7 645	107 616	-39,1 %	+12,8 %	+27,1 %	+34,9 %	+15,9 %
2018	43	47 666	15 128	10 020	72 857	-94,4 %	-39,9 %	-23,8 %	+31,1 %	-32,3 %
2019	0	59 115	18 050	13 446	90 611	///	+24,0 %	+19,3 %	+34,2 %	+24,4 %
2020	0	72 515	20 838	11 627	104 980	///	+22,7 %	+15,4 %	-13,5 %	+15,9 %
2021	0	66 103	18 715	21 999	106 817	///	-8,8 %	-10,2 %	+89,2 %	+1,7 %
2022	0	52 152	19 914	31 333	103 399	///	-21,1 %	+6,4 %	+42,4 %	-3,2 %
2023	0	43 354	18 013	24 712	86 079	///	-16,9 %	-9,5 %	-21,1 %	-16,8 %
2024	0	41 208	14 404	21 246	76 858	///	-4,9 %	-20,0 %	-14,0 %	-10,7 %

(*) Depuis 2011, y compris les véhicules électriques de moins de 50 cm³

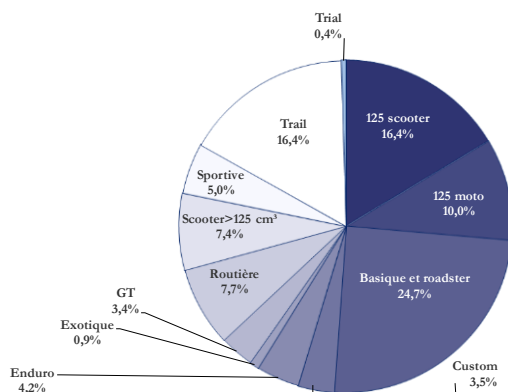
2.3. Véhicules motorisés 2 roues supérieurs à 50 cm³♦ *Immatriculations des motocyclettes neuves**Source : L'Officiel du cycle, de la moto et du quad*

	Nombre			Variation		
	Motos jusqu'à 125 cm ³	Motos de plus de 125 cm ³	Ensemble 2 roues > 50 cm ³	Motos jusqu'à 125 cm ³	Motos de plus de 125 cm ³	Ensemble 2 roues > 50 cm ³
1995	24 931	59 862	84 793	-11,8 %	-4,8 %	-7,2 %
2000	76 200	103 352	179 552	+25,0 %	+11,5 %	+16,2 %
2009	92 847	107 170	200 017	-21,2 %	-10,6 %	-15,9 %
2010	86 050	99 559	185 609	-7,3 %	-7,1 %	-7,2 %
2016	50 340	101 421	151 761	+4,8 %	+9,0 %	+7,5 %
2017	45 033	106 698	151 731	-10,5 %	+5,2 %	-0,0 %
2018	53 972	113 023	166 995	+19,8 %	+5,9 %	+10,1 %
2019	58 478	126 286	184 764	+8,3 %	+11,7 %	+10,6 %
2020	56 214	121 967	178 181	-3,9 %	-3,4 %	-3,6 %
2021	61 149	133 403	194 552	+8,8 %	+9,4 %	+9,2 %
2022	59 654	122 922	182 576	-2,4 %	-7,9 %	-6,2 %
2023	58 605	139 063	197 668	-1,8 %	+13,1 %	+8,3 %
2024	56 692	1458 62	202 554	-3,3 %	+4,9 %	+2,5 %

En 2024, le nombre d'immatriculations neuves des motocyclettes de moins de 125 cm³ accentue sa baisse (- 3,3 %) tandis que celui du segment des plus de 125 cm³ enregistre une hausse de +4,9 % par rapport à 2023.

♦ *Immatriculations selon la famille (> 50 cm³)**Source : L'Officiel du cycle, de la moto et du quad**Les véhicules électriques sont désormais comptabilisés par modèle*

	Nombre		Variation
	2023	2024	2024/2023
125 scooter	32 934	33 255	+1,0 %
125 moto	22 403	20 233	-9,7 %
Basique & roadster	50 342	50 153	-0,4 %
Custom	7 405	7 022	-5,2 %
Enduro	7 173	8 437	+17,6 %
Exotique	1 842	1 920	+4,2 %
GT	7 421	6792	-8,5 %
Routière	15 157	15 651	+3,3 %
Scooter > 125 cm ³	16 708	14 987	-10,3 %
Sportive	7 710	10 116	+31,2 %
Trail	27578	33 301	+20,8 %
Trial	1 027	839	-18,3 %

♦ *Répartition des immatriculations selon la famille (> 50 cm³)**Source : L'Officiel du cycle, de la moto et du quad*

3. Les cotisations

- ♦ *Evolution des cotisations de l'ensemble du marché automobile et des véhicules de 3^e catégorie (primes émises brutes)*

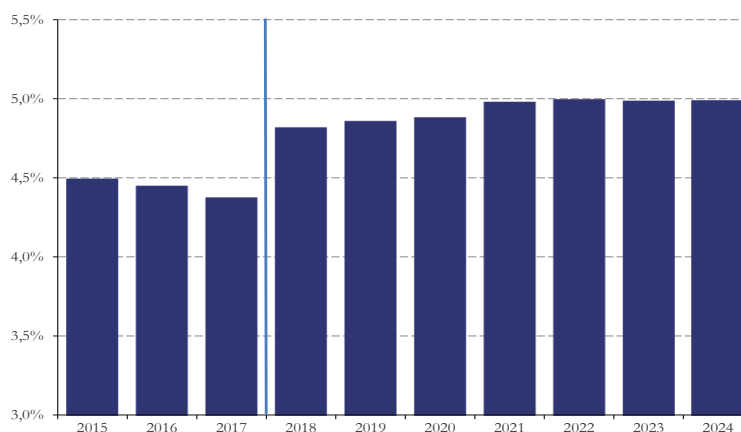
Sources : ACPR - France Assureurs

	Automobile		Véhicules de 3 ^e catégorie	
	Millions d'euros	Variation	Millions d'euros	Variation
2020	23 496	+3,0 %	1 147	+3,5 %
2021	24 080	+2,5 %	1 199	+4,5 %
2022	24 883	+3,3 %	1 243	+3,7 %
2023	26 152	+5,1 %	1 304	+4,9 %
2024 (sd)	28 064	+7,3 %	1 400	+7,4 %

(sd) semi-définitif

En 2024, le chiffre d'affaires du marché des véhicules de 3^e catégorie progresse de 7,4 %, croissance comparable à celle des encaissements de l'ensemble automobile (+7,3 %).

- ♦ *Poids des cotisations des véhicules de 3^e catégorie dans l'ensemble automobile*



Transfert de portefeuille en 2018 d'une succursale vers une société française

Ainsi, en 2024, le poids des cotisations des véhicules de 3^e catégorie représente 5,0 % de l'ensemble des cotisations automobile.

3.1. Ventilation des cotisations selon le type de véhicule

- ♦ *Cotisations selon le type de contrat et de véhicule (primes émises brutes)*

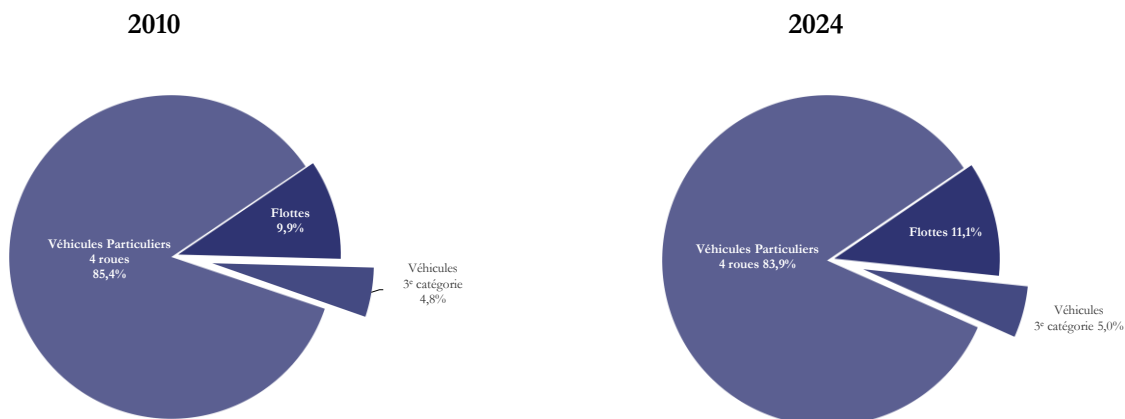
(En millions d'euros)	Automobile	Dont flottes	Dont automobile particuliers (*)	Dont véhicules particuliers 4 roues	Dont véhicules 3 ^e catégorie
2014	20 065	1 927	18 138	17 226	912
2015	20 424	1 974	18 450	17 532	918
2016	20 762	2 023	18 739	17 815	924
2017	21 387	2 080	19 307	18 372	936
2018	22 124	2 186	19 938	18 873	1 066
2019	22 807	2 302	20 505	19 397	1 108
2020	23 496	2 412	21 084	19 937	1 147
2021	24 080	2 520	21 560	20 361	1 199
2022	24 883	2 637	22 246	21 003	1 243
2023	26 152	2 825	23 327	22 023	1 304
2024 (sd)	28 064	3 111	24 953	23 553	1 400

* Automobile hors flottes d'entreprises

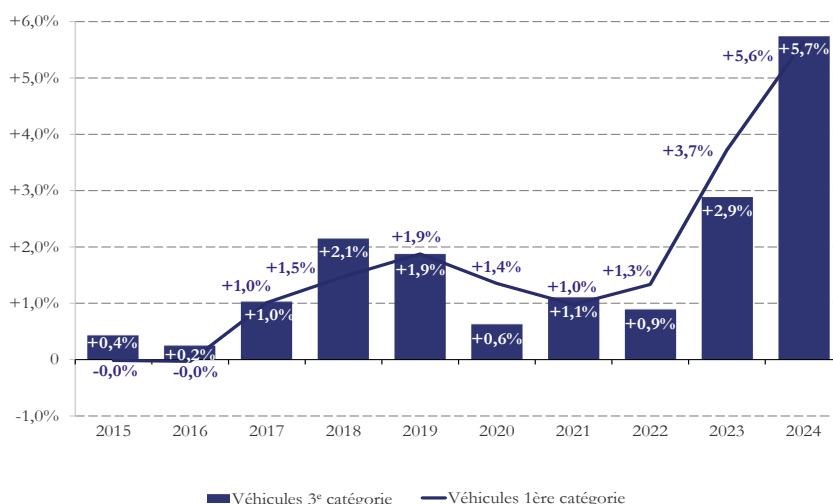
Changement de périmètre comptable : sociétés S2

(sd) : semi-définitif

♦ Répartition des cotisations selon le type de contrat et le type de véhicule



♦ Evolution de la prime moyenne des véhicules de 3^e catégorie et des véhicules de 1^{ère} catégorie



En 2024, la prime moyenne globale hors taxes d'un véhicule de 3^e catégorie est de 277 euros, en progression de 5,7 % par rapport à 2023.

Depuis 2011, on observe un certain parallélisme entre l'évolution de la prime moyenne d'un véhicule de 3^e catégorie et d'un véhicule de 1^{ère} catégorie hors flottes.

♦ Décomposition de la prime moyenne 2024 selon la garantie

	Prime moyenne	Répartition des cotisations	Taux d'inclusion des garanties	Prime moyenne 4 roues (**)	Répartition des cotisations
RC	92 €	34 %	100,0 %	162 €	34 %
Dommages au véhicule	133 €	22 %	46,2 %	223 €	31 %
Vol	66 €	16 %	67,0 %	45 €	8 %
Assurance du conducteur	71 €	25 %	97,0 %	38 €	8 %
Autres (*)	34 €	3 %	ND	95 €	19 %
Ensemble tous risques	396 €	100 %	///	563 €	100 %

(*) Protection juridique, TGN, etc... (Hors Assistance)
ND : Non disponible

(**) Véhicules de 1^{ère} catégorie hors flottes

Dans la prime moyenne, on retrouve le niveau élevé du risque Vol pour les 2 roues (66 € par véhicule contre 45 € pour les véhicules de 1^{ère} catégorie hors flottes).

La prime moyenne de la garantie Assurance du conducteur représente 71 € pour un véhicule 2 roues contre 38 € pour un véhicule 4 roues.

4. La sinistralité

4.1. Ensemble de la sinistralité

♦ Fréquence 2024 selon les principales garanties

	Ensemble 2 roues	Variation 2024/2023	Variation 2023/2022	Ensemble 4 roues	Variation 2024/2023	Variation 2023/2022
RC matériels	6,0 ‰	-6,1 %	-1,5 %	26,8 ‰	-1,3 %	-1,9 %
RC corporels	1,9 ‰	-7,8 %	-5,1 %	2,8 ‰	-3,1 %	-2,1 %
Dommages au véhicule	23,2 ‰	-4,3 %	+0,7 %	80,7 ‰	-1,9 %	-1,9 %
Vol	7,5 ‰	-11,4 %	+0,6 %	4,1 ‰	+1,9 %	-1,4 %

En 2024, quelle que soit la garantie, les fréquences sont orientées à la baisse. Ces baisses de fréquences peuvent être rapprochées de la pluviométrie exceptionnelle de l'année 2024 entraînant une moindre circulation des véhicules deux roues.

♦ Coût moyen 2024 selon les principales garanties

	Ensemble 2 roues	Variation 2024/2023	Variation 2023/2022	Ensemble 4 roues	Variation 2024/2023	Variation 2023/2022
RC matériels	1 495 €	+5,4 %	+0,7 %	2 005 €	+7,3 %	+6,2 %
Dommages au véhicule	2 485 €	+5,6 %	+5,2 %	2 170 €	+8,1 %	+8,1 %
Vol	3 260 €	+11,1 %	+7,8 %	4 285 €	+7,0 %	+10,8 %

En 2024, les coûts moyens, toutes garanties confondues enregistrent des hausses plus marquées que celles observées un an auparavant.

4.2. Les accidents corporels de la circulation

4.2.1. Résultats d'ensemble

♦ Bilan des accidents corporels

Sources : ONISR Fichier B.AAC / Estimations d'après la modélisation ONISR-Université Gustave Eiffel (Registre du Rhône)

	Nombre de blessés		Nombre de décédés à 30 jours	
	Tous Véhicules	Dont 2 roues motorisés	Tous Véhicules	Dont 2 roues motorisés
2015	239 764	67 892	3 461	769
2016	249 471	65 793	3 477	734
2017	245 559	65 888	3 448	786
2018	234 145	63 377	3 248	760
2019	239 045	61 973	3 244	749
2020	197 422	50 087	2 541	579
2021	239 986	59 808	2 944	668
2022	236 834	55 402	3 267	718
2023	234 836	54 694	3 167	706
2024	235 610	51 553	3 193	720

4.2.2 Les sinistres graves de RC corporels

(Estimation du marché national)

Tous les montants sont exprimés en euros courants

Sinistres corporels graves supérieurs à 500 K€ : Véhicules de 3^e catégorie

- ◆ Nombre de sinistres corporels graves supérieurs à 500 K€ au 31/12/2024

Année	Nombre de sinistres > 0,5 M€	Dont sinistres		
		> 1,5 M€	> 3 M€	> 5 M€
2018 (fin 7 ^e)	89	35,8 %	19,4 %	9,0 %
2019 (fin 6 ^e)	79	29,9 %	14,9 %	3,0 %
2020 (fin 5 ^e)	45	42,1 %	13,2 %	5,3 %
2021 (fin 4 ^e)	102	23,1 %	8,8 %	4,4 %
2022 (fin 3 ^e)	103	35,9 %	12,0 %	6,5 %
2023 (fin 2 ^e)	87	26,9 %	17,9 %	7,7 %
2024 (fin 1 ^{ère})	59	26,4 %	13,2 %	7,5 %

- ◆ Charge et part réglée des sinistres corporels graves supérieurs à 500 K€ au 31/12/2024

Année	Sinistres > 0,5 M€		Dont sinistres					
			> 1,5 M€		> 3 M€		> 5 M€	
	Charge	Part réglée	Charge	Part réglée	Charge	Part réglée	Charge	Part réglée
2018 (fin 7 ^e)	17 M€5	32,9 %	132 M€	27,3 %	105 M€	24,1 %	67 M€	25,7 %
2019 (fin 6 ^e)	119 M€	30,1 %	73 M€	18,6 %	47 M€	16,9 %	12 M€	8,5 %
2020 (fin 5 ^e)	86 M€	37,9 %	65 M€	27,7 %	36 M€	23,9 %	22 M€	20,4 %
2021 (fin 4 ^e)	167 M€	17,8 %	100 M€	11,5 %	66 M€	11,1 %	49 M€	12,7 %
2022 (fin 3 ^e)	165 M€	12,1 %	113 M€	9,6 %	62 M€	9,7 %	40 M€	6,1 %
2023 (fin 2 ^e)	168 M€	7,1 %	117 M€	5,6 %	100 M€	4,7 %	69 M€	5,5 %
2024 (fin 1 ^{ère})	101 M€	2,2 %	68 M€	1,3 %	51 M€	1,2 %	41 M€	1,3 %

PARTIE 5 : LES ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS

1. Structure et évolution du parc de véhicules assurés

Avertissement : Les résultats ne portent que sur les sociétés ayant répondu et uniquement sur le marché des particuliers.

Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) :

La Loi d'Orientation des Mobilités a été publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019, loi qui transforme en profondeur la politique des mobilités. La LOM crée des dispositions nouvelles dans le code de la route. Il reconnaît les EDP motorisés comme une nouvelle catégorie d'engins et définit leur statut, leurs équipements et leurs règles de circulation ainsi que les possibles équipements de leurs utilisateurs.

Ainsi, les Engins de Déplacement Personnel Motorisés sont des véhicules terrestres à moteur soumis à l'obligation d'assurance en responsabilité civile. En cas de location de courte durée, cette obligation pèse sur le loueur de trottinettes électriques qui doit donner au loueur une information sur l'assurance.

♦ *Ventes d'engins de déplacement personnel motorisés*

Source : Fédération des Professionnels de la Micro-Mobilité (FPMM)

	2022	2023	2024	Variation 2024/2023
Trottinettes électriques	759 000	678 000	615 000	-9,3 %

♦ *Parc, cotisations et sinistralité*

	2023	2024	Variation 2024/2023
Parc (en milliers)	226,8	268,6	+18,4 %
Cotisations (en K€)	16 725	21 388	+27,9 %
Charge (en K€)	7 526	10 192	+35,4 %
S/P	45 %	48 %	+3 pts
RC matériels			
Fréquence (en ‰)	2,2	2,5	+11,9 %
Coût moyen (en €)	1 118	1 248	+11,6 %
RC corporels			
Fréquence (en ‰)	1,2	1,1	-9,3 %
Assurance du conducteur			
Fréquence (en ‰)	3,6	3,1	-13,6 %
Coût moyen (en €)	4 861	6 204	+27,6 %
Vol			
Fréquence (en ‰)	23,4	21,7	-7,4 %
Coût moyen (en €)	760	871	+14,7 %

Le marché des EDPM reste un petit marché mais toujours très dynamique.

En 2024, la prime moyenne annuelle d'un engin de déplacement personnel motorisé est de 86 euros hors taxes, en hausse de 3,0 % par rapport à 2023.

Le rapport sinistres à primes s'établit à 48 %, en hausse de 3 points de pourcentage par rapport à 2023.

ANNEXES

Liste des sociétés prises en compte

Représentativité : 91,8 %

ABEILLE	GROUPAMA
ASSURANCES CREDIT MUTUEL IARD	MAAF ASSURANCE SA
ACTE IARD	MACIF
AGPM	MACSF
ALLIANZ IARD	MFA
ALTIMA	MAIF
AMDM	MAPA
AREAS	MATMUT
AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE	MATMUT & CO
AXA FRANCE IARD	MMA SA IARD
BPCE ASSURANCES	MONCEAU ASSURANCES
BPCE IARD	MUTUELLE DE POITIERS
CAISSE MUTUELLE MARNAISE D'ASSURANCE	PACIFICA
CAMBTP	SAUVEGARDE
CARDIF IARD	SERENIS ASSURANCES
CARMA	SOGESSUR
EQUITE	SURAVENIR ASSURANCES
GENERALI IARD	SWISSLIFE ASSURANCES DE BIENS
GMF ASSURANCE SA	THELEM

LEXIQUE

- ↳ **Assurances de biens et de responsabilité** : ensemble des assurances non-vie, à l'exception des assurances dommages corporels (maladie et accidents corporels autre qu'automobile).
- ↳ **Chargement** : commissions versées aux intermédiaires + frais généraux + frais de gestion de sinistres.
- ↳ **Coût moyen** =
$$\frac{\text{charge des sinistres (paiements + provisions)}}{\text{nombre de sinistres}}$$
- ↳ **Fréquence** des sinistres (en ‰) =
$$\frac{\text{nombre de sinistres}}{\text{nombre de contrats}} \times 1000$$
- ↳ **Prime pure** =
$$\frac{\text{charge des sinistres}}{\text{nombre de contrats}} = \text{fréquence} \times \text{coût moyen} / 1000$$
- ↳ **Ratio combiné comptable brut de réassurance** =
$$\frac{\text{prestations + dotations aux provisions + chargement}}{\text{primes acquises}}$$
, par défaut fait référence à l'exercice comptable
- ↳ **Rapport sinistres à primes (S/P)** =
$$\frac{\text{charge des sinistres nette de recours + frais de gestion}}{\text{primes acquises}}$$
, par défaut fait référence à l'exercice de survenance
- ↳ **Sociétés avec intermédiaires** : entreprises d'assurance utilisant principalement des agents ou des courtiers pour la distribution de ses produits (SAI)
- ↳ **Sociétés sans intermédiaires** : entreprises d'assurance utilisant principalement des réseaux salariés (y compris bancaires) et les assureurs directs (SSI)
- ↳ **Véhicules de 1^{ère} catégorie** : véhicules 4 roues à moteur dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes
- ↳ **Véhicules de 2^e catégorie** : véhicules 4 roues à moteur dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes
- ↳ **Véhicules de 3^e catégorie** : véhicules de moins de 4 roues à moteur
 - **Cyclomoteur** : véhicule à deux ou trois roues dont la puissance ne dépasse pas 50 cm³.
 - **Motocyclette** : véhicule à deux roues à moteur ne répondant pas à la définition du cyclomoteur et dont la puissance n'excède pas 73,6 kilowatts (100 cv) ; l'adjonction d'un side-car à une motocyclette ne modifie pas le classement de celle-ci.
 - **Motocyclette légère** : motocyclette dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ et dont la puissance n'excède pas 11 kilowatts (MTL).
- ↳ **Contrats Flottes** : contrats d'entreprises couvrant au moins 3 véhicules.



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.